

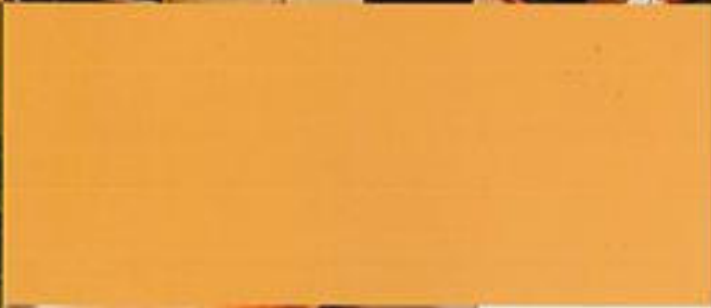


Rapport annuel 2012

Conseil de quartier
Duberger-Les Saules

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2012

**CONSEIL DE QUARTIER
DE
DUBERGER-LES SAULES**

**« EXPERT DU QUOTIDIEN,
BÂTISSEUR DE CONSENSUS ! »**

QUÉBEC, 10 avril 2013

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules



De gauche à droite :

- Nathalie Bélisle, trésorière
- Gérald Poirier, conseiller municipal du district de Duberger – Les Saules
- Geneviève Girard, secrétaire
- Dieudonné Essingang-Allogo, administrateur
- André Élémond, administrateur
- Michel Légaré, président
- Marco Dubois, vice-président
- Sébastien Lambert, administrateur

N'apparaissent pas sur la photo :

- Mme Francine Lambert, administratrice
- M. Patrick Paquet, conseiller municipal du district de Neufchâtel
- M. Richard Côté, conseiller municipal du district de Vanier

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MOT DU PRÉSIDENT	3
1. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012	7
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES	7
2.1 La mission du conseil de quartier	8
2.2 La composition du conseil de quartier	8
2.2.1 Les membres	8
2.2.2 Le conseil d'administration	8
2.2.3 Le code d'éthique	11
2.3 Le territoire du conseil de quartier	12
2.4 La participation aux assemblées	12
2.5 Les activités de formation	13
3. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2012	13
3.1 Les consultations publiques	13
3.1.1 Les demandes d'opinion	15
3.1.2 Les consultations publiques	15
3.1.3 Les consultations d'urbanisme	16
3.2 Le pouvoir d'initiative	18
3.2.1 Le plan d'action 2012-2013	19
3.3 Les finances	35
3.3.1 Les subventions de la Ville de Québec	35
3.3.2 Autres sources de revenu	36
3.3.3 La situation financière du Conseil de quartier	36
3.4 Les plans directeurs de quartier	36
3.4.1 Le plan directeur du quartier Duberger	36
3.4.2 Le plan directeur du quartier Les Saules	37
3.5 Les autres actions ou interventions réalisées	39
3.5.1 Société de la rivière Saint-Charles	39
3.5.2 Appui à deux ressources en immigration	40
3.5.3 Concertation avec d'autres conseils de quartier	41
3.5.4 Soirée hommage à Mme Ginette Buist-Olivier	41
3.5.5 Toponyme « La Seigneurie Saint Gabriel »	41
3.5.6 Projet Mon école à pied, à vélo	42
3.5.7 Canalisation du ruisseau Sainte-Barbe	42
3.5.8 Fermeture des caisses Desjardins	42

ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilan des activités de consultation réalisées de janvier à décembre 2012

ANNEXE 2 : États financiers au 31 décembre 2012

ANNEXE 3 : Résolutions du Conseil de quartier pour l'année 2012

ANNEXE 4 : Plan d'action du Conseil de quartier pour 2012-2013

ANNEXE 5 : Programme de reconnaissance des bons coups en architecture et en aménagement

Mot du président

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activité annuel 2012 du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

L'année 2012 fut une année de transition marquée par l'arrivée de nouveaux bénévoles au conseil d'administration. Il est important de souligner l'importance de cet engagement bénévole au mieux-être des citoyens et citoyennes du quartier.

Je souligne quelques réalisations importantes du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules et dont nous sommes très fiers :

- a) ***L'adoption du plan d'action 2012-2013**, dont la réalisation s'étendra sur plus d'une année en raison de l'importance et de la complexité de certaines problématiques à régler, du nombre d'intervenants impliqués dans les activités de mobilisation et de concertation, ou encore des défis qu'elles soulèvent.*
- b) *Le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules s'est engagé à participer et à soutenir la Table de concertation de Duberger – Les Saules, notamment dans le cadre de ses efforts visant à réaliser **une Approche territoriale intégrée (ATI)** pour le quartier, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de nos citoyens et citoyennes.*
- c) *L'ouverture de **la passerelle cyclo-pédestre du Buisson**, un projet dont on a parlé pendant 40 ans et dont les travaux de construction ont été réalisés en 2011-2012. Il ne reste que quelques aménagements paysagés à réaliser pour compléter ce projet qui favorise la communication entre les résidents du secteur du Buisson et ceux du secteur de l'École secondaire La Camaradière.*
- d) ***Les problèmes de sécurité routière**, et plus précisément du trafic de transit dans le secteur des avenues Bazin et Fillon, ne font que commencer. Le réseau routier supérieur (autoroutes Henri-IV, Robert Bourassa et Félix-Leclerc) est surchargé bien au-delà de sa capacité et les usagers motorisés ont recours à diverses stratégies d'évitement des bouchons de circulation aux heures de pointe. Parmi ces stratégies, celle de prendre un « raccourci » dans les quartiers résidentiels afin d'éviter les interminables embouteillages menace la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes de tout âge. Malgré l'achalandage qu'il provoque, ce trafic de transit nuit à l'essor commercial du quartier, car il devient difficile d'entrer et de sortir de la circulation pour avoir accès à un établissement commercial*

ou institutionnel. Déjà, on enregistre un surplus d'au moins 500 véhicules/heure de plus aux heures de pointe à l'intersection des boulevards Masson et Père-Lelièvre. Qu'en sera-t-il quand le méga-chantier visant à ajouter 2 voies de circulation et à refaire les viaducs de l'Autoroute Henri-IV sera en cours de réalisation? Les efforts de consultation réalisés par l'Arrondissement des Rivières et la participation d'un représentant du conseil de quartier ont démontré qu'il est difficile d'établir un consensus des citoyens et citoyennes sur les solutions à adopter pour résoudre cette problématique complexe. C'est le syndrome du « Pas dans ma cour »! Tous veulent une solution, pourvu qu'elle soit dans la rue du voisin...

- e) **Consultations publiques** : Plusieurs projets de consultation publique ont été menés avec succès en 2012. On en présente la liste plus loin dans ce rapport.

Je remercie les administrateurs qui nous ont quittés (Mme Josiane Dufault, Mme Josée Dion, M. Richard Lebel et M. Rémi Talbot), les anciens membres toujours actifs (Mme Nathalie Bélisle, M. Marco Dubois et M. André Élémont), ainsi que les nouveaux arrivés (Mme Geneviève Girard, Mme Francine Lambert, M. Sébastien Lambert et M. Dieudonné Essingang-Allogo). Je les félicite de leur implication dans le quartier. Ce fut un honneur de présider une si belle équipe!

Je remercie également M. Guy Giroux, ainsi que tous les membres de la Table de concertation de Duberger-Les Saules et de ses différents comités. Leur implication, leur disponibilité et leur dévouement favorisent l'amélioration de la qualité de vie et contribuent au développement social et économique de nos 2 quartiers.

Je remercie nos élus municipaux, messieurs Patrick Paquet, Gérald Poirier et Richard Côté, pour leur disponibilité à répondre aux nombreuses questions des citoyens et citoyennes.

Enfin, je remercie M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques pour l'Arrondissement des Rivières, qui assure le soutien technique indispensable au fonctionnement du conseil de quartier. Son professionnalisme et son engagement rendent notre tâche plus aisée et plus agréable à accomplir. Quand un fonctionnaire excelle dans son travail, il faut le dire!



Michel LÉGARÉ, président

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012

Le rapport annuel 2012 du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a pour objet de vous présenter un compte-rendu des activités réalisées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Il est présenté à ses membres lors de l'Assemblée générale annuelle d'avril 2013.

Dans ce rapport, nous vous présentons tout d'abord le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules, en décrivant sa mission, sa composition, son territoire. Nous énumérons ensuite les diverses activités réalisées au cours de l'année 2012, en les regroupant sous trois grands thèmes, soit les consultations publiques, le pouvoir d'initiative et l'état de ses finances.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

La ville de Québec a été constituée le 1^{er} janvier 2002 par le regroupement des 13 municipalités membres de la Communauté urbaine de Québec, dont l'ancienne Ville de Québec. Son territoire a été de nouveau modifié le 1^{er} janvier 2006 après la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En 2002, ce territoire était divisé en 8 arrondissements, mais il en compte aujourd'hui 6 en raison du regroupement des arrondissements de La Cité et Limoilou et des arrondissements de Laurentien et de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Chaque arrondissement est dirigé par un conseil d'arrondissement qui exerce les compétences et responsabilités de gérer les services de proximité, liés à des services directs auprès de la population, tels que l'information et les plaintes et requêtes, l'émission des permis, la gestion des matières résiduelles (déchets), la culture, les loisirs et les parcs, l'urbanisme, la protection contre les incendies, l'appui financier à divers organismes, la gestion des rues et trottoirs, les travaux publics.

Dans cette nouvelle organisation municipale, la Ville de Québec a découpé son territoire en 35 quartiers à l'intérieur desquels peut être constitué un conseil de quartier, en vue de permettre la consultation de la population et de favoriser l'émergence et la consolidation du sentiment d'appartenance de ses habitants, à une échelle plus proche de ses préoccupations directes. Actuellement, il existe 23 conseils de quartier, dont celui de Duberger–Les Saules, qui regroupe deux anciens quartiers correspondant à deux anciennes villes.

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules constitue aujourd'hui l'un des trois conseils de quartier formant le territoire de l'arrondissement des Rivières. Les deux autres étant les conseils de quartier de Vanier et de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf.

2.1 La mission du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1146793147.

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a pour mission d’agir en tant qu’interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique.

En s’impliquant bénévolement au Conseil de quartier de Duberger–Les Saules, les citoyennes et citoyens peuvent exprimer leur opinion sur des problématiques qui touchent leur environnement et leur qualité de vie, de prendre des initiatives pour améliorer la qualité de vie de leur voisinage et d’influencer les décisions qui risquent d’avoir une incidence directe sur leur milieu de vie.

2.2 La composition du conseil de quartier

2.2.1 Les membres

Toute personne majeure (c.-à-d. âgée de 18 ans ou plus), résidant dans le quartier de Duberger–Les Saules, ainsi que toute personne majeure représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier de Duberger–Les Saules, peut être membre du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules.

2.2.2 Le conseil d’administration

Le rôle du conseil d’administration est de nommer les officiers du conseil de quartier, préparer l’ordre du jour et convoquer les assemblées des membres, tenir des consultations publiques, organiser les activités, prendre des décisions d’ordre administratif, former des comités et groupes de travail, préparer un bilan annuel des activités et financier, et assurer la tenue des livres comptables et du secrétariat.

Constitué à l’issue d’un scrutin public tenu le 4 juin 1997, auquel ont participé plus de 300 citoyens et citoyennes, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules était alors formé de douze (12) membres, soit neuf (9) personnes élues par la population en assemblée générale annuelle et trois (3) personnes élues lors des élections municipales.

Depuis l’assemblée générale annuelle d’avril 2012, sa constitution a été modifiée et comprend aujourd’hui quatorze (14)

membres, soit quatre (4) hommes et quatre (4) femmes élus par la population du quartier lors d'une assemblée générale pour un mandat de 2 ans, trois (3) personnes nommées par cooptation des administrateurs élus du conseil de quartier pour un mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle, et trois (3) personnes élues lors des élections municipales.

Membres avec droit de parole et de vote

Aujourd'hui, le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules est formé de quatre (4) hommes et de quatre (4) femmes, élus lors d'une assemblée générale annuelle de ses membres.

Dans les trente (30) jours suivant cette assemblée générale annuelle, les administrateurs élus procèdent à la nomination, par cooptation, de trois (3) administrateurs supplémentaires. Ceux-ci peuvent être des résidents du quartier de Duberger-Les Saules, ou des représentants d'un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier de Duberger-Les Saules.

Ces 11 personnes s'impliquent tous, à titre bénévole et ne reçoivent aucun salaire, ni aucune autre forme de rémunération ou de contrepartie, pour cette implication.

Les officiers du conseil de quartier sont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Le poste de vice-président est toutefois un poste facultatif.

Au 31 décembre 2012, les membres du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules sont les suivants :

Membres élus en assemblée générale (avec droit de vote) :

- M. Michel Légaré Président
- M. Marco Dubois Vice-président
- Mme Geneviève Girard Secrétaire
- Mme Nathalie Bélisle Trésorière
- M. André Élémond Administrateur
- M. Sébastien Lambert Administrateur

Membres cooptés par le conseil de quartier (avec droit de vote):

- M. Dieudonné Essingang-Allogo Administrateur
- Mme Francine Lambert Administratrice

Administrateurs ayant aussi occupé un siège en 2012:

- Mme Josée Dion Vice-présidente
- Mme Josiane Dufault Administratrice
- M. Richard Lebel Administrateur
- M. Rémi Talbot Administrateur

Membres avec droit de parole, mais sans droit de vote

Les conseillères et les conseillers municipaux des districts électoraux, inclus en tout ou en partie dans le quartier de Duberger-Les Saules, sont membres d'office du conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Ceux-ci sont rémunérés par la Ville de Québec en raison de leur poste d'élus municipaux, mais n'ont droit à aucune forme de rémunération pour les activités du conseil de quartier.

Conseillers municipaux (sans droit de vote) :

- M. Gérald Poirier
Conseiller municipal
district électoral de Duberger – Les Saules
- M. Patrick Paquet
Conseiller municipal
district électoral de Neufchâtel
- M. Richard Côté
Conseiller municipal
district électoral de Vanier

Personnes ressources pour le soutien technique

D'autres personnes assistent aussi aux assemblées du conseil de quartier, sans droit de vote. Il s'agit principalement de professionnels ou de gestionnaires de la Ville de Québec ou de l'arrondissement des Rivières, qui viennent soutenir le travail du conseil de quartier ou transmettre des informations précises sur des projets ou des enjeux importants.

Parmi ceux-ci, M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques pour l'Arrondissement des Rivières apporte un soutien technique essentiel au bon fonctionnement du conseil de quartier.

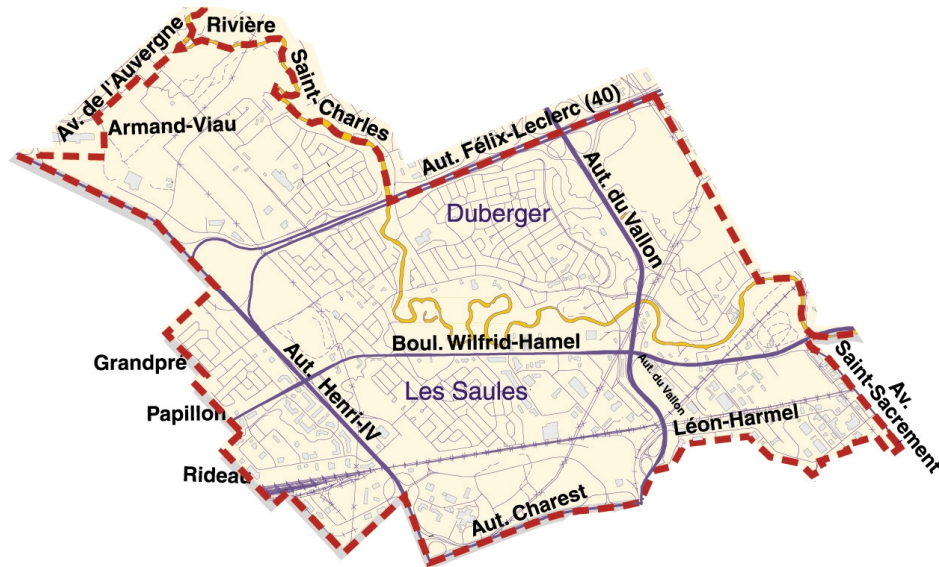
2.2.3 Le code d'éthique

Chaque membre du conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules doit respecter les règles d'éthique suivantes :

- Éviter les situations de conflit d'intérêt, réel ou apparent, entre son intérêt personnel ou celui de ses proches d'une part, et les devoirs de ses fonctions d'autre part.
- S'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir de quiconque un avantage pour lui ou pour ses proches, en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service.
- S'abstenir de détenir, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat avec la ville de Québec ou un organisme municipal.
- S'abstenir d'utiliser, pour son intérêt personnel ou celui de ses proches, des renseignements que sa fonction lui a permis d'obtenir et qui ne sont pas disponibles au public.
- S'abstenir d'utiliser ou de permettre l'utilisation, à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés, des ressources, des biens ou des services de la Ville de Québec ou des organismes municipaux, ou d'utiliser l'autorité de sa fonction pour son intérêt personnel ou celui de ses proches.
- Rendre publics les faits ou les situations susceptibles de mettre en conflit son intérêt personnel ou celui de ses proches et les devoirs de ses fonctions.
- Respecter les prescriptions législatives et administratives régissant les mécanismes de prise de décision de la Ville de Québec et des organismes municipaux.

2.3 Le territoire du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



2.4 La participation aux assemblées

Le conseil de quartier doit tenir obligatoirement une assemblée générale annuelle. Il peut aussi convoquer et tenir des assemblées spéciales d'élection ou des assemblées spéciales de ses membres.

Son conseil d'administration tient au moins une assemblée par mois, sauf pour les périodes de congé (ex : temps des Fêtes ou vacances estivales). Selon le besoin, le conseil d'administration peut également tenir des assemblées d'urgence ou des réunions de travail.

Les administrateurs du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont manifesté une très bonne participation aux assemblées générales et spéciales avec un taux de participation de 88%. Six (6) membres ont été présents à toutes les assemblées pour la durée de leur mandat respectif en 2012, soit mesdames Josiane Dufault et Francine Lambert et messieurs Marco Dubois, André Élémont, Dieudonné Essingang-Allogo et Sébastien Lambert. Bravo!

Quant à eux, les élus municipaux ont été présents à 20% des assemblées du conseil de quartier. Ainsi, sur 10 assemblées, M. Gérald Poirier était présent 5 fois, M. Patrick Paquet 1 fois et M. Richard Côté était absent à toutes les assemblées.

Chez les personnes-ressources, M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques, a assisté à 9 des 10 assemblées. Pour les personnes invitées ponctuellement en fonction des projets présentés, M. Michel Hubert, urbaniste, était présent 5 fois, M. Alexandre Philibert 3 fois, M. Louis Bernier-Héroux 1 fois, M. Sylvain Shea 2 fois et M. Guy Giroux à plusieurs reprises. Au secrétariat, Mme Renée-Pier Bertrand fut présente à 6 assemblées et Mme Dominique Tanguay à 3 assemblées.

En 2012, les assemblées publiques du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont accueilli un total de 40 personnes, soit un total de 26 citoyens et de 14 citoyennes. Par leur présence, leurs commentaires, leurs questions et l'intérêt manifesté, ils ont rehaussé la qualité de notre travail. Nous les en remercions.

2.5 Les activités de formation

Le 22 octobre 2012, des membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont participé à une activité de formation sur l'urbanisme et le zonage, tenue au Centre récréatif Mgr-Bouffard. Cette formation avait pour but d'initier les membres bénévoles des différents conseils de quartier aux divers instruments de planification et de réglementation d'urbanisme, afin d'être plus efficaces lors des consultations publiques que les conseils de quartier devront tenir.

3. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2012

Aux fins de ce Rapport annuel 2012, nous avons regroupé les diverses activités réalisées sous les rubriques des consultations publiques, du pouvoir d'initiative, des finances, et des autres actions ou interventions réalisées.

3.1 Les consultations publiques

En 2003, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur la politique de consultation publique (R.V.Q. 204). Ce règlement avait pour but d'adopter une Politique de consultation publique applicable à la Ville de Québec, visant à favoriser et à encadrer l'exercice des droits d'expression et de participation des citoyens et citoyennes de la ville de Québec. Elle précisait les matières sur lesquelles la Ville de Québec entend consulter la population dans le cadre du processus de décision et décrétait la façon dont elle entendait le faire. Selon ce règlement, les instances municipales pouvant autoriser une consultation publique étaient et sont encore le conseil de ville, le comité exécutif et les conseils d'arrondissement. Notamment, ce règlement venait préciser les matières pouvant être soumises à une

consultation publique par le conseil de quartier et la manière de procéder.

Ce règlement a été modifié en 2007, relativement aux matières soumises à la consultation des conseils de quartier, plus précisément afin d'apporter des ajustements nécessaires suite aux pouvoirs accordés aux conseils d'arrondissement en matière d'aménagement et d'urbanisme (R.V.Q. 1061). Plus concrètement, cela signifie qu'il existe une « porte de sortie » selon laquelle un projet de modification ou de règlement d'harmonisation adopté ou approuvé par le conseil municipal de la ville de Québec en vertu de l'article 72.1 de la Charte de la ville de Québec ne fait pas l'objet d'une consultation par le conseil de quartier, sauf si le conseil municipal lui demande expressément de le faire.

En 2012, dans le cadre de son projet de réforme des conseils de quartier, le Conseil de la ville de Québec a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur la politique de consultation publique (R.V.Q. 1881). Cette nouvelle modification avait pour but, entre autres, de préciser (limiter ou encadrer) la mission et le mandat des conseils de quartier en matière de consultations publiques.

Malgré tous ces changements, le conseil de quartier est, et demeure, l'instance privilégiée pour toute question touchant le quartier. Son conseil d'administration est appelé à se prononcer sur différents projets qui lui sont soumis par la Ville de Québec. C'est la mission première du conseil de quartier, sa raison d'exister.

Le rôle du conseil d'administration est de prendre connaissance du dossier et de ses enjeux, de s'assurer que l'information est claire et facile à comprendre, d'informer et de consulter la population, de convoquer les citoyennes et les citoyens touchés par le projet, de faire le débat avec les citoyennes et les citoyens afin de recueillir les questions, commentaires et propositions, de délibérer en tenant compte des commentaires du public et des enjeux du projet, pour enfin émettre des recommandations à la Ville de Québec ou au conseil d'arrondissement des Rivières.

La politique de consultation publique prévoit que la Ville de Québec peut soumettre au conseil de quartier une question relative aux objets suivants :

- Adoption ou modification d'un plan directeur du quartier;
- Projet de règlement susceptible de modifier la qualité des services municipaux rendus par l'Arrondissement;
- Projet qui peut éventuellement modifier la qualité de vie des résidents et résidentes du quartier;
- Projet de développement touchant le quartier;

- Projet d'aménagement ou de rénovation majeure d'une propriété municipale située dans le quartier;
- Projet de règlement sur la circulation dans le quartier;
- Projet de changement de nom de rue (odonyme) et de places publiques situées dans le quartier.

Ainsi, la Ville de Québec peut consulter le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules sous la forme d'une demande d'opinion (lorsque le projet a peu d'impact dans le quartier), d'une consultation publique (lorsque l'impact du projet est significatif) ou d'une consultation sur l'adoption ou la modification de certains plans et règlements d'urbanisme (ex. : zonage et lotissement).

3.1.1 Les demandes d'opinion

Pour une **demande d'opinion**, les principales étapes sont le mandat de consultation (provenant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement), l'information préliminaire documentée au conseil de quartier, la tenue d'une assemblée publique avec présentation du dossier par une personne ressource, puis la rédaction et la transmission d'un rapport de consultation.

Aucune demande d'opinion n'a été présentée au Conseil de quartier en 2012.

3.1.2 Les consultations publiques

Pour une demande de consultation publique, les principales étapes sont le mandat de consultation publique transmis par le conseil municipal ou par le conseil d'arrondissement, une invitation par avis public dans le journal et/ou un avis livré porte-à-porte aux personnes concernées par le projet, une rencontre préparatoire d'une personne ressource avec les membres du conseil de quartier, la tenue de l'assemblée publique de consultation, puis la rédaction et la transmission du rapport de consultation. Ce rapport de consultation présente une recommandation du conseil de quartier (avec résultat du vote).

Aucun projet de consultation publique, autres que ceux relatifs à des projets réglementaires d'urbanisme n'a été réalisé en 2012.

3.1.3 Les consultations d'urbanisme

En vertu de la Charte de la Ville de Québec et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec, le conseil de quartier est consulté sur tous les projets de règlement d'urbanisme qui doivent faire l'objet d'une assemblée publique de consultation. Le Conseil d'arrondissement des Rivières transmet alors au Conseil de quartier de Duberger–Les Saules un projet de règlement afin qu'il commente et formule une recommandation sur le projet de règlement. Dans cette situation, les étapes sont prévues de manière à respecter les dispositions prévues par la loi.

Les assemblées publiques de consultation d'urbanisme réalisées en 2012 sont les suivantes :

3.1.3.1 Projet de règlement R.C.A.2V.Q. 4

Le 12 janvier 2012, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a tenu une assemblée publique de consultation pour l'approbation d'un projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q.4), relativement à la zone 22604Cb. Ce projet portait notamment sur la relocalisation de l'entreprise Lou-Tec, de son ancienne adresse du boulevard Wilfrid-Hamel qui était adjacente à un quartier résidentiel, à un nouveau site industriel plus approprié pour l'entreposage de véhicules sur la rue du Haut-Bord.

Le conseil d'administration a recommandé au Conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification proposée.

3.1.3.2 Projet de règlement R.C.A.2V.Q. 52

Le 14 mars 2012, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a tenu une assemblée publique de consultation sur le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22515Ip et 22516Ip. Ce projet regroupait 2 demandes ponctuelles de modification réglementaire provenant d'entreprises privées, localisées dans la Parc technologique Québec métropolitain. D'une part, l'entreprise GlaxoSmithKline (GSK) demandait la possibilité d'aménager une aire de stationnement en raison de la croissance de ses activités et de l'ajout de personnel. Tandis que l'entreprise Hydro-

Technologies Canada inc. souhaitait une modification réglementaire en vue de permettre l'agrandissement de son entreprise. Dans ce dernier cas, le projet crée une nouvelle zone et y autorise le groupe d'usage I3 (industrie générale).

Après information et consultation, le conseil d'administration du conseil de quartier a recommandé au Conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter ce projet de règlement proposé.

3.1.3.3 Projet de règlement pour la zone 22505Ia

Le 9 mai 2012, le Conseil de quartier a tenu une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à la zone 22505Ia.

Suite à l'information et à la consultation, le conseil d'administration a recommandé au Conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification proposée.

3.1.3.4 Projet de règlement pour les zones 22328Mb et 22330Mb

Le 17 octobre 2012, le conseil de quartier a tenu une assemblée publique de consultation sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22328Mb et 22330Mb. Ce projet avait pour but d'autoriser le développement d'un ensemble mixte résidences-commerces-bureaux à proximité de l'autoroute Robert-Bourassa et du boulevard Père-Lelièvre.

Après information et consultation, le conseil d'administration a recommandé au Conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification proposée.

3.1.3.5 Projet de règlement pour un parcours d'hébertisme aérien dans le parc Chauveau

Le 12 décembre 2012, le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a tenu une assemblée publique de consultation portant sur le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à la zone 22011Rb, en vue

de la réalisation du projet de parcours d'hébertisme aérien au parc Chauveau.

Le parcours d'hébertisme aérien proposé sur le territoire du parc Chauveau, au nord du secteur Les Saules, est un projet récréatif innovateur pour l'Arrondissement des Rivières. Il sera localisé à proximité du stade de soccer intérieur près du boulevard de l'Ormière.



Source : www.quebechebdo.com

Les travaux d'aménagement de ce nouvel équipement devraient être réalisés à l'été 2013. Le coût de cet investissement est évalué à 570 000 \$. Les profits générés par son exploitation seraient retournés aux organismes du milieu.

Après information et consultation, le conseil d'administration a recommandé au Conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter cette demande de modification réglementaire.

3.2 Le pouvoir d'initiative

Le conseil de quartier peut initier ou appuyer des projets pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. Les actions

initiées par le conseil de quartier doivent répondre à une lacune ou à un problème identifié par la population du quartier. Ces actions visent avant tout l'amélioration de la qualité ou de l'offre de services municipaux dans le quartier et doivent s'inscrire le plus possible dans les champs de compétence municipale.

Ce pouvoir d'initiative favorise la concertation avec les différents groupes du milieu sur des enjeux spécifiques. Il implique une étroite collaboration entre les différents intervenants et la recherche de consensus. Il vise à favoriser le développement viable du quartier et non pas à se substituer à l'action des autres organismes ou services publics.

Pour ce faire, il peut organiser des activités, favoriser la concertation avec les organismes et la population du quartier, développer des sources de financement, créer des groupes de travail, réaliser des études, soumettre une question ou un objet à la Ville de Québec, etc....

3.2.1 Le plan d'action 2012-2013

Le plan d'action est un outil visant à guider les interventions du conseil de quartier et à faciliter le travail de son conseil d'administration. Sans empêcher les nouvelles initiatives qui peuvent survenir au cours de l'année, le plan d'action permet au conseil d'administration d'établir ses priorités et facilite la prise de décision par rapport aux activités ou aux stratégies d'action qui leur sont présentées. Le plan d'action permet aussi de mobiliser les personnes et les organismes du quartier autour d'enjeux communs et de faire connaître les préoccupations du conseil de quartier.

La version intégrale du Plan d'action 2012-2013 du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules se trouve en annexe au présent Rapport annuel 2012.

3.2.1.1 Projet de réforme des conseils de quartier

L'année 2012 s'inscrit dans le contexte de la réforme des conseils de quartiers initiée à l'automne 2011 par le Conseil municipal de la Ville de Québec. Cette réforme, encore inachevée, découle de la consultation publique de la Ville de Québec sur le Projet de modification des limites du territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne « *Parce que votre opinion compte!* ».

Si le Conseil municipal a entendu les doléances des citoyens et citoyennes et des organismes du milieu quant au respect des limites territoriales des conseils de quartier, il a néanmoins procédé à quelques changements organisationnels.

Parmi ces changements, mentionnons la modification des règles électorales conduisant à la formation du conseil d'administration du conseil de quartier, ainsi que la nouvelle politique de consultation publique. Ces changements n'ont eu aucun impact significatif sur la participation des citoyens et citoyennes aux conseils d'administration des conseils de quartier, ni sur la participation aux assemblées et aux consultations publiques.

Et certains enjeux clés de la réforme des conseils de quartier demeurent encore en chantier. Une décision finale n'a pas encore été prise par les autorités municipales. Voici quelques exemples d'enjeux importants non résolus :

- a) De 2003 à 2005, les conseils de quartier ont conçu et adopté des **plans directeurs de quartier**. Un plan directeur de quartier est un instrument de planification et de gestion de l'évolution d'un quartier. Il permet d'approfondir les orientations de la Ville de Québec en matière d'aménagement du territoire. Il identifie des actions prioritaires bien concrètes à réaliser, notamment des travaux d'infrastructures, des équipements ou des services, visant à améliorer la qualité de vie dans le quartier et à favoriser son plein épanouissement. À l'origine, un important budget était prévu afin de permettre la réalisation de ces actions prioritaires.

Notre conseil de quartier regroupe deux anciens quartiers, chacun faisant l'objet d'un plan directeur.¹ Le Plan directeur du quartier Duberger et le Plan directeur du quartier Les Saules ont été adoptés le 12 avril 2005. Or depuis 2005, la plupart des

¹ Le lecteur peut consulter ces 2 plans directeurs de quartier sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante : http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/dubergerlessaules/index.aspx

actions prioritaires ont été réalisées, alors que d'autres ont été abandonnées ou ne sont plus souhaitables. De plus, ces plans directeurs n'ont pas été modifiés ou révisés depuis 2005. Une mise à jour à la réalité d'aujourd'hui s'avère nécessaire.

Puisque tout a évolué depuis 8 ans, que la Ville de Québec et ses arrondissements se sont dotés de nouveaux plans et règlements d'urbanisme et de développement de leur territoire, il est logique de s'attendre à ce que des ressources soient rapidement prévues afin de lancer un nouvel exercice de planification susceptible de réviser ces plans directeurs de quartier, afin de tenir compte des réalités d'aujourd'hui et des défis de demain. Un financement adéquat devrait y être associé, afin de doter les conseils de quartier de réels moyens d'intervention, en collaboration avec les autres services et départements municipaux.

- b) La Ville de Québec et ses arrondissements ont mis en œuvre un nouveau plan de communication visant à susciter une plus grande participation des citoyens et citoyennes pour l'élection des nouveaux administrateurs des conseils de quartier. Bravo pour cette initiative. Toutefois, on peut recommander qu'un **plan de communication et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre**, s'appliquent à longueur d'année afin de mieux informer la population sur le rôle et les responsabilités des divers organes municipaux (conseils de quartier, districts électoraux, conseils d'arrondissement, conseil municipal, conseil d'agglomération, etc.), ainsi que sur leurs principaux dossiers et leurs enjeux respectifs.

Messieurs Marco Dubois, Michel Légaré et André Élémont ont représenté le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules à une rencontre d'information, convoquée par le conseiller municipal et membre du comité exécutif de la Ville de Québec, M. Sylvain Légaré, sur le projet de règlement R.V.Q.

1876 modifiant le fonctionnement des conseils de quartier, et sur le projet de règlement R.V.Q. 1881 modifiant la politique de consultation publique, tenue le 15 février 2012.

Le 4 mai 2012, le conseiller municipal et membre du Comité exécutif de la Ville de Québec, monsieur Sylvain Légaré a invité les membres des conseils de quartier à participer aux trois groupes de travail sur les conseils de quartier, mais la ville s'est réservée le droit de sélectionner les participants. Pour Duberger–Les Saules, c'est M. André Élémond qui a été sélectionné par la Ville pour y participer.

- a) Un 1^{er} groupe a été formé pour travailler sur le rôle et le fonctionnement du conseil de quartier.
- b) Un 2^e groupe a abordé la question de l'arrimage entre la Ville de Québec et les conseils de quartier, en vue de proposer une approche valorisant les actions du conseil de quartier tout en facilitant l'arrimage avec les orientations de la Ville.
- c) Enfin, un 3^e groupe s'est penché sur la question des communications afin d'identifier les stratégies de communication contribuant à soutenir le conseil de quartier dans son rôle d'instance de consultation et de participation citoyenne.

Le 17 novembre 2012, une rencontre a été tenue par monsieur Sylvain Légaré, conseiller municipal et membre du Comité exécutif de la Ville de Québec, avec près de 60 membres des divers conseils de quartier. M. Michel Légaré et Mme Francine Lambert y représentaient le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules. Cette rencontre visait à étudier les recommandations formulées par ces trois groupes de travail. Parmi les recommandations intéressantes, mentionnons :

- a) L'ajout d'une procédure de consultation en amont, impliquant la participation des promoteurs, sur les projets majeurs ayant un impact direct sur les citoyens et citoyennes.

- b) La transmission systématique d’invitations porte-à-porte aux personnes directement concernées par des modifications aux règlements d’urbanisme.
- c) L’amélioration du site Internet de la Ville de Québec pour la section sur les consultations publiques.
- d) La présentation périodique, par le Conseil d’arrondissement aux conseils de quartier, des orientations et des interventions prioritaires de la Ville et de l’Arrondissement.
- e) La simplification et la mise à jour des plans directeurs de quartier afin d’assurer le suivi par l’administration municipale et de faciliter l’arrimage avec les autres outils de planification.

Au moment d’écrire ce rapport 2012, les conseils de quartier en savent encore bien peu sur les décisions qu’adoptera le Conseil de ville de Québec, pour faire suite aux recommandations formulées. Espérons que les conseils de quartier seront enfin reconnus comme « **Experts du quotidien et bâtisseurs de consensus!** »

3.2.1.2 Mise en place de l’approche territoriale intégrée

L’Approche territoriale intégrée (ATI) est une démarche de concertation² qui a pour objectif la réalisation d’un plan d’action de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale³, la plupart du temps dans le cadre de l’Entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale⁴. L’ATI vise à

² **Concertation** : L’action, de plusieurs personnes, pour s’accorder en vue d’un projet commun. Elle vise à préparer une décision, avec la participation de la population locale. En somme, la concertation est un processus de dialogue dont le but est de parvenir à des propositions, des orientations et/ou des projets acceptés par toutes les parties impliquées. La concertation recherche des consensus (accords) au sein de la population.

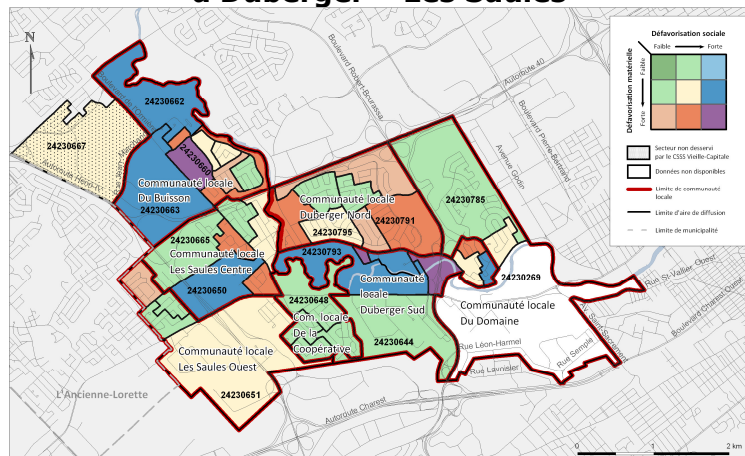
³ La **pauvreté** est l’insuffisance de ressources matérielles, telles que la nourriture, l’eau potable, les vêtements, le logement et des conditions de vie en général, mais aussi des ressources intangibles comme l’accès à l’éducation, l’exercice d’une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens. L’**exclusion sociale** est une marginalisation sociale des personnes, ni délibérée ni socialement admise, mais qui exclut ses victimes des principaux réseaux sociaux.

⁴ Il s’agit d’une **entente** signée par l’Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Centraide Québec et Chaudières-Appalaches, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, le Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, le Forum Jeunesse de la région de la

regrouper les forces vives du quartier afin de réaliser des projets communs. En collaboration avec la Table de concertation de Duberger-Les Saules, le conseil a choisi de participer au processus d'implantation de cette mesure.

Cette démarche d'ATI prend toute son importance à la lumière de la présentation effectuée par mesdames Ginette Buist-Olivier et Lyne Gilbert, organisatrices communautaires au Centre de Santé et de Services Sociaux de la Vieille-Capitale, à notre assemblée du 9 mai 2012. Elles y ont présenté le « **Portrait de défavorisation du territoire du CSSS de la Vieille-Capitale** », publié en septembre 2011. On y a constaté que certaines poches de pauvreté et d'exclusion sociale se retrouvent clairement identifiées sur le territoire de Duberger-Les Saules. Cela doit tous nous mobiliser pour changer les choses!

La défavorisation matérielle et sociale à Duberger – Les Saules



Source : CSSS de la Vieille-Capitale, 2011.

En amont du processus de l'ATI, il faut réaliser un portrait actuel du quartier, l'une des premières étapes permettant ultimement la mise en place d'une mesure ATI. Le conseil de quartier s'est impliqué en soutenant la tenue du 1^{er} Forum citoyen, réalisé en deux (2) rencontres les 16 et 22 octobre 2011, organisées par la Table de concertation de Duberger-Les Saules et ses partenaires. Plusieurs

Capitale-Nationale et le Bureau de la Capitale-Nationale. En vertu de cette entente, cinq (5) territoires ont été choisis pour la réalisation d'une démarche d'**Approche Territoriale Intégrée** (ATI) permettant de concevoir des plans d'actions spécifiques aux réalités des territoires concernés, soit : Limoilou, Saint-Sauveur, Beauport (Giffard et Montmorency), Portneuf et Charlevoix-Est.

citoyens ont pu s'exprimer lors des deux (2) journées et présenter leur vision du quartier sur différents aspects. Le conseil de quartier a accepté de déboursier 1 336 \$ pour le paiement des frais de distribution des invitations au Forum des citoyens, ainsi que 85 \$ pour la location de la salle. Un 2^e Forum citoyen a eu lieu le 29 avril 2012 afin de compléter la phase de diagnostic socio-économique du quartier.

Le conseil d'administration a participé aussi aux rencontres de travail visant à identifier des éléments d'un éventuel plan d'action.

En avril, nous avons appris que les projets d'approche territoriale intégrée pour les quartiers de Vanier et de Duberger-Les Saules ont été acceptés par la Ville de Québec. L'adoption d'une résolution du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ) devrait confirmer l'acceptation de ces 2 projets dans le cadre de l'Entente spécifique sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ralenti en 2012 par le poste laissé vacant par le départ de l'animateur du milieu, la démarche a été relancée avec un nouvel animateur, monsieur Sylvain Shea. Un 3^{ème} Forum citoyen aura lieu le 14 avril 2013.

Ces forums ont permis de valider des données statistiques et de recueillir de précieuses données qualitatives, permettant ainsi d'actualiser notre portrait du quartier.

Le conseil de quartier devra ensuite envisager de quelle façon il compte poursuivre son implication pour soutenir la mise en place de la mesure ATI dans Duberger-Les Saules. En tant qu'agent de concertation, le conseil de quartier sera appelé à s'impliquer tout au long du processus, en collaboration avec la Table de concertation de Duberger-Les Saules.

Pour la Table de concertation Duberger-Les Saules, on désigne cette initiative sous le nom de « **Développement des communautés selon le modèle ATI** ». Un comité de pilotage a été formé pour assurer sa mise en œuvre. Monsieur Guy Giroux y représente le Conseil de quartier de

Duburger–Les Saules, même s’il n’est plus un administrateur.

La mise en place d’une approche territoriale intégrée était inscrite au Plan d’action 2010-2012 du Conseil de quartier de Duburger–Les Saules. En raison de son importance et de la forte mobilisation des personnes et des organismes du milieu, le conseil d’administration l’a réinscrite comme l’une des actions prioritaires de son Plan d’action 2012-2013.

3.2.1.3 Diversification de l’offre commerciale

Cet objectif du Plan d’action 2010-2012 du Conseil de quartier de Duburger–Les Saules a été reporté à une date indéterminée, faute d’intérêt manifesté par les propriétaires d’établissements commerciaux et de services des principales artères commerciales du quartier. On ne peut initier un processus de revitalisation et de réinvestissement privé-public dans un quartier sans une forte mobilisation des citoyens et citoyennes, des propriétaires d’établissements commerciaux et de services, et un fort consensus quant à la nécessité d’une intervention publique visant à favoriser la réalisation d’un éventuel plan d’action.

3.2.1.4 L’Espace d’innovation Michelet

Le 7 mai 2012, le conseil municipal a autorisé la présentation du projet de parc industriel à vocation technologique (Espace d’innovation Michelet)⁵ au Gouvernement du Québec, dans le cadre du programme de travaux d’infrastructures. La Ville de Québec contribuerait pour 8 millions de dollars au coût total du projet estimé à 16 millions de dollars. Mais ce coût total n’inclut pas la valeur des investissements immobiliers commerciaux qui y seront réalisés.

Ce projet est situé au Sud-Est de l’intersection des autoroutes Henri-IV et Félix-Leclerc et constitue un agrandissement du Parc technologique Québec métropolitain.

Il s’agit d’un projet qui aura des retombées économiques positives dans notre quartier,

⁵ http://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/ousinstaller/industriels/espace_innovation/michelet.aspx

notamment en raison des investissements immobiliers privés et publics qui y seront réalisés, des entreprises qui y seront implantés et des emplois qui y seront créés. Mais il est susceptible d'engendrer des externalités négatives, telles que les nuisances par l'ajout de circulation motorisée sur le réseau routier déjà surchargé par le trafic de transit aux heures de pointe.

Espace d'innovation Michelet



Source :
http://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/ousinstaller/industriels/espace_innovation/michelet.aspx

Monsieur Guy Giroux a été mandaté par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules afin de le représenter sur le comité devant être créé pour ce projet. Après plus d'un an d'attente, il n'a toujours pas été convoqué. Le conseil de quartier tient donc à manifester son insatisfaction face à la difficulté d'obtenir des informations tangibles sur l'évolution de cet important projet pour le secteur Les Saules.

3.2.1.5 Circulation sur les avenues Bazin et Fillon

Les problèmes de circulation sur les avenues Bazin et Fillon, et les solutions envisagées par la Ville de Québec pour les résoudre, ont fait l'objet d'une consultation publique par le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules, lors de son assemblée du 12 octobre 2011. Le conseil de quartier avait alors recommandé de :

- a) Mettre en place une zone scolaire dans le secteur concerné;

- b) Prévoir des trottoirs et certains aménagements afin d'améliorer la sécurité des piétons qui circulent sur le boulevard Père-Lelièvre entre l'avenue Bazin et le boulevard Masson;
- c) Faire l'acquisition des propriétés nécessaires à l'élargissement du boulevard Père-Lelièvre en direction Est dans le but d'autoriser le virage à gauche sur feu protégé;
- d) Tenir une 2^{ème} rencontre avec les résidants concernés afin de recueillir des pistes de solution qui répondent aux besoins de la majorité.

Au début de l'année 2012, Monsieur Marc Des Rivières, directeur de la division du transport du service de l'aménagement du territoire a convoqué une rencontre avec des résidants des avenues Bazin et Fillon afin de discuter des solutions envisageables pour résoudre les problèmes de sécurité découlant de la présence importante du trafic de transit aux heures de pointe. Monsieur Michel Légaré, président, fut mandaté pour y représenter le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

Le 18 janvier 2012, une première rencontre a eu lieu concernant les problèmes de circulation sur les avenues Bazin, Fillon, Noreau et Bacqueville, ainsi qu'à l'intersection des boulevards Masson et Wilfrid-Hamel, en présence de 3 représentants de l'Arrondissement des Rivières, d'un conseiller municipal, du président du conseil de quartier et de résidants de ce secteur. Voici nos propres observations :

➤ **Consultation d'octobre 2011**

Tous les intervenants ont constaté l'absence de consensus. Certains privilégiant des solutions à court terme, d'autres des solutions structurantes à moyen et long terme.

Tous reconnaissent que la source du problème provient du trafic de transit. La surcharge du réseau routier principal (autoroutes Henri IV et Félix-Leclerc) déborde sur les boulevards Masson et Père-Lelièvre. Les automobilistes et camionneurs adoptent une stratégie de contournement des bouchons de circulation lors

des heures de pointe, surtout le matin. Ces 2 boulevards n'ont pas la capacité de débit suffisante pour laisser circuler un tel volume de véhicules aux heures de pointe. L'excès de ce trafic de transit déborde sur les avenues résidentielles situées à proximité.

La Ville de Québec reconnaît qu'il s'agit d'un problème structurel et qu'il ne fait que s'accroître, en raison de la croissance du parc automobile dans la région de Québec depuis 40 ans, alors qu'il n'y a pas eu de travaux d'agrandissement aux autoroutes et que la population résiste à se convertir aux transports en commun.

Le projet d'agrandissement du Parc technologique Québec métropolitain au nord de la rue Michelet suscitera une augmentation de la circulation, considérée comme modeste puisque l'essentiel de ce trafic cherchera un accès ou une sortie via l'autoroute Félix-Leclerc. Néanmoins, on peut anticiper un certain volume de circulation vers le Sud.

On vivra une phase critique pendant la réalisation du chantier majeur du Ministère des Transports du Québec pour l'élargissement du boulevard Henri IV (ajout d'une voie vers le Sud, ajout d'une voie vers le Nord, disparition ou déplacement éventuel de l'accès au boulevard Wilfrid-Hamel, ajout/retrait de certains feux lumineux, etc. Pendant toute la durée de ces travaux, devant débuter en 2013 mais reportés après les élections municipales et s'échelonner sur 5 ans, la réduction significative du débit de circulation sur cette voie amènera de plus en plus de chauffeurs à développer des stratégies de contournement de cet immense bouchon de circulation, ce qui nécessairement entraînera un débordement sur les boulevards Masson et Père-Lelièvre. Le trafic de transit, et les problèmes de circulation et de sécurité qu'il provoque, ne sont donc pas prêts de diminuer.

On n'entrevoit donc aucune diminution du phénomène d'engorgement du réseau routier à court terme. Le problème est structurel et il faut envisager un cocktail de solutions à court, moyen et long terme.

➤ **Les solutions alternatives proposées**

Six scénarios ont été identifiés. Les 5 premiers ont fait l'objet de la consultation publique d'octobre 2011. Le 6^{ème} est l'élargissement du boulevard Masson entre Père-Lelièvre et Wilfrid-Hamel, scénario rejeté par la Ville en raison de l'imposant budget requis et des complications (expropriations et pont) requises pour le réaliser).

Tous ont accepté l'idée de mettre en œuvre un cocktail de solutions à court, moyen et long terme, afin de résoudre cette problématique de circulation excessive dans le secteur, suivant le principe d'une gradation progressive des solutions.

À court terme, des entraves pourraient être installées à l'extrémité des avenues Bazin et Fillon, afin de décourager leur utilisation pour le trafic de transit, sans pour autant empêcher celle des résidents du secteur. Une signalisation adéquate pourrait y être installée, notamment une enseigne lumineuse à l'intersection Masson/Père-Lelièvre afin de dissuader l'utilisation de Père-Lelièvre en direction ouest par le trafic de transit. Une opération policière pourrait aussi être réalisée (arrêt des véhicules et remise d'un document d'information pour informer des changements apportés). Le minutage des feux lumineux Masson/Père-Lelièvre et Masson/Wilfrid-Hamel pourrait être modifié.

Tous conviennent toutefois que ces actions ne font que déplacer le problème sur d'autres voies de circulation ou dans d'autres secteurs du quartier, voire même dans d'autres quartiers de la ville de Québec.

Le principal impact de cette stratégie serait de déplacer le trafic de transit, qui utilise les avenues Bazin, Fillon et autres, vers le tronçon du boulevard Masson entre les boulevards Père-Lelièvre et Wilfrid-Hamel. Résultat: Il y aurait 2 fois plus de véhicules à l'intersection Masson/Wilfrid-Hamel, soit plus de 1 000

véhicules à l'heure (17 véhicules/minute), ce qui dépasserait la capacité du réseau actuel.

L'Arrondissement des Rivières anticipe déjà la frustration des usagers de la route et des résidants du quartier.

À moyen et long terme, des aménagements physiques pourraient être réalisés.

➤ **Suivi au dossier**

Il avait été convenu que:

a) Un procès-verbal ou un compte-rendu de la rencontre serait réalisé par le professionnel de l'Arrondissement des Rivières. Malheureusement, ce document ne retient qu'une seule des solutions abordées, soit celle de la solution « minimale ».

b) Une 2e rencontre serait tenue avec les mêmes participants, au cours de laquelle il était prévu que l'Arrondissement des Rivières proposerait un Plan d'action à court, moyen et long terme, visant à améliorer la situation de la circulation dans ce secteur du quartier Les Saules. Encore une fois, seule la solution à court terme aura été retenue et présentée aux résidants du secteur.

Face à la difficulté d'établir un consensus entre les résidants du secteur visé et entre ceux-ci et les autorités municipales, quant au choix des solutions envisagées, d'autres rencontres étaient à prévoir.

Le 31 mai 2012, une rencontre d'information a été convoquée par l'Arrondissement des Rivières avec les résidants du secteur visant à présenter la solution retenue, sous la forme d'une expérience-pilote, dont l'opportunité s'explique par les travaux de réfection complète nécessaire sur l'avenue Bazin et l'obtention d'une subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire du Québec visant à tester l'installation de bornes rétractables au Québec⁶. La solution proposée aux résidants consistait à

⁶ Si cette expérience pilote s'avérait concluante, la ville de Québec prévoyait installer de telles bornes sur des voies publiques ayant une vocation touristique (ex : dans le Vieux-Québec).

expérimenter l'installation de bornes rétractables à l'extrémité Sud de l'avenue Bazin dans le cadre des travaux de réfection de cette rue. Ce qui aurait pour effet de bloquer la circulation automobile aux périodes de pointe. La circulation demeurerait sans contrainte en dehors de ces périodes de pointe. De plus, une entrave temporaire serait installée à l'extrémité Sud de l'avenue Fillon; elle demeurerait fonctionnelle en tout temps. Si l'expérience pilote s'avérait positive, la Ville de Québec pourrait envisager d'installer de telles bornes rétractables fonctionnant aux heures de pointe sur l'avenue Fillon. Le bilan de l'expérience pilote devait être réalisé au printemps 2013.

Mais face au rejet de cette solution par les résidents du secteur, les services de l'Arrondissement et de la Ville ont convenu de ne pas installer les bornes rétractables prévues sur l'avenue Bazin.

- a) Les travaux de réfection complète de l'avenue Bazin ont été réalisés à l'automne 2012, mais sans résoudre le problème de sécurité posé par le trafic de transit provenant des autoroutes congestionnées.
- b) Un trottoir a toutefois été aménagé sur le côté Sud d'un tronçon du prolongement du boulevard Père-Lelièvre, non loin de l'école, ainsi que sur l'avenue Bazin, afin de rendre plus sécuritaire le passage des jeunes écoliers.
- c) Un chemin d'accès pavé et provisoire a permis de relier l'extrémité Ouest du prolongement du boulevard Père-Lelièvre jusqu'au boulevard Wilfrid-Hamel, sur l'emprise d'un chemin de terre donnant accès au site de dépôt des neiges usées. Ce chemin sera démantelé dès la fin du chantier sur l'avenue Bazin.
- d) La minuterie des feux de circulation à l'intersection des boulevards Masson et Wilfrid-Hamel et à l'intersection du chemin d'accès temporaire et du boulevard Wilfrid-Hamel a été modifiée.

- e) Aucun nouveau panneau de signalisation n'a été ajouté.
- f) L'élargissement de la chaussée à l'intersection des boulevards Masson et Père-Lelièvre requiert une acquisition de terrain, possiblement réalisable en 2013.

3.2.1.6 Programme de reconnaissance Les bons coups en architecture et en aménagement

Inspiré d'un programme similaire réalisé initialement par le Conseil de quartier Lairet, ce programme a été mis en œuvre pour la première fois par le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules en 2011.

Ce programme est inscrit au Plan d'action 2012-2013 mais sa mise en œuvre a été reportée pour l'année 2012.

Le Conseil de quartier de Montcalm souhaite s'en inspirer afin d'implanter cette activité dans son quartier.

3.2.1.7 Inondations de la rivière Lorette

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules porte attention à la problématique des inondations survenues en 2005, lorsque la rivière Lorette est sortie de son lit.

En vertu des dispositions législatives et réglementaires, la Ville de Québec pourrait être tenue responsable des dommages occasionnés par des inondations lorsque le risque est connu et que des mesures de prévention n'ont pas été adoptées et mises en œuvre.

C'est pourquoi la Ville de Québec a autorisé le **Projet de remodelage des rives de la rivière Lorette** dans le cadre des interventions réalisées et prévues suite à ces inondations de 2005. À l'automne 2012, la firme Génivar devait présenter un concept d'aménagement d'éco-ingénierie pour le remodelage des rives, la localisation des interventions ponctuelles requises et l'acquisition de bandes riveraines dans certains secteurs de la rivière Lorette.

3.2.1.8 Les refoulements répétés des égouts pluviaux et sanitaires dans Duberger

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a reçu une demande d'un groupe de citoyens et citoyennes du secteur de la rue Laverdière, dans le secteur de Duberger, qui ont été victimes de nombreux refoulements d'égouts pluviaux et sanitaires depuis 1971.

Bien que le conseil d'administration reconnaisse la pertinence et la légitimité de la requête de ses membres, il est tenu de ne pas intervenir dans ce dossier en raison du litige juridique entre les victimes et la Ville de Québec.

Le 13 juin 2012, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a recommandé à l'Arrondissement des Rivières de tenir une rencontre d'information pour les sinistrés de ces refoulements d'égouts. Étant donné que certains sinistrés ont réclamé le remboursement des dommages à la Ville de Québec et que celle-ci refuse ces remboursements, le service des Affaires juridiques a recommandé à l'Arrondissement des Rivières de ne pas tenir une telle rencontre. Une pompe temporaire a été installée dans le secteur de la rue Pépin afin d'éviter de nouveaux débordements. Et des travaux sont prévus en 2013.

Le conseil d'administration souhaite toutefois que la Ville de Québec mette l'effort voulu afin de bien informer les sinistrés et autres résidents du secteur, effectuer les travaux correctifs requis aux réseaux d'égouts et, s'il y a lieu, dédommager les sinistrés.

3.2.1.9 Circuit de course à pied dans Duberger

Sous l'initiative de monsieur André Élémont et d'un groupe de citoyens et citoyennes du secteur de Duberger, un projet d'aménagement d'un circuit de course à pied dans les rues du quartier a été appuyé par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules et a été transmis au Conseil d'arrondissement des Rivières. En fait, ce projet requiert quelques éléments de signalisation et peu de travaux d'aménagement afin de favoriser une

pratique sécuritaire de ce sport, dont des indications de mesure de distance parcourue pour les coureurs.

3.3 Les finances

Le conseil de quartier est un organisme sans but lucratif. Il est donc autonome dans sa gestion financière et peut faire des demandes de subvention à différents organismes publics ou privés. En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique à l'échelle du quartier, le conseil de quartier bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement et pour l'exercice de son pouvoir d'initiative.

3.3.1 Les subventions de la Ville de Québec

Budget de fonctionnement

La Ville de Québec peut, aux conditions qu'elle détermine, verser une subvention aux conseils de quartier pour les soutenir dans leur fonctionnement général (Charte de la Ville de Québec). Chaque conseil de quartier reçoit une subvention au début de l'année financière, lui permettant de défrayer les coûts d'opération du conseil. Ces coûts comprennent les frais d'administration et les frais de représentation.

En 2012, la subvention de fonctionnement accordée par la ville de Québec était de 458 \$, comparativement à 4 505 \$ l'année précédente.

Budget pour les initiatives

Le conseil de quartier est habilité, dans la mesure des ressources qui lui sont allouées et dans le cadre de la mission et des pouvoirs de la ville de Québec, à prendre des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. La Ville de Québec peut donc verser une subvention au conseil de quartier pour le soutenir dans son pouvoir d'initiative. Cette subvention sert en priorité à la mise en œuvre de son plan d'action.

En 2012, le conseil de quartier n'a pas présenté de demande de subvention à la Ville de Québec, ni à l'Arrondissement des Rivières, pour la réalisation d'initiatives inscrites à son plan d'action 2012-2013.

Au cours de l'année 2013, le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules devrait donc déposer un projet au Conseil d'arrondissement des Rivières en vue d'obtenir le

financement requis pour la mise en œuvre de son Plan d'action 2012-2013.

3.3.2 Autres sources de revenu

En plus des subventions obtenues de l'Arrondissement des Rivières, le conseil de quartier est libre de rechercher d'autres sources de financement pour la réalisation de ses initiatives. Il peut ainsi acheminer des demandes de subvention à d'autres organismes privés ou publics, obtenir des commandites, ou réaliser des activités d'autofinancement.

3.3.3 La situation financière du Conseil de quartier

Les états financiers du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, sont présentés en annexe au présent Rapport annuel 2012.

L'État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 indique des produits totaux de 458 \$, correspondant à l'octroi d'une subvention du même montant par la Ville de Québec pour le fonctionnement du conseil de quartier, ainsi que des charges totales de 2 747 \$. Le déficit des produits par rapport aux charges est de 2 289 \$, ce qui fait passer l'actif net non affecté de 932 \$ au début de l'exercice à -1 357 \$ en fin d'exercice.

Le Bilan au 31 décembre 2012 indique un Actif total de 295 \$ et un Actif net non affecté de 295 \$.

3.4 Les plans directeurs de quartier

Certains projets d'aménagement d'équipements, d'infrastructures, de services municipaux ou certaines interventions, sont à souligner.

3.4.1 Plan directeur du quartier Duberger

3.4.1.1 Parc du marais

En 2012, monsieur Alexandre Philibert, conseiller en loisirs à l'Arrondissement des Rivières, a présenté au Conseil de quartier de Duberger-Les Saules le plan d'aménagement du nouveau parc du Marais. Ce parc, dont les travaux devaient être réalisés en 2012, est situé en bordure de la rue Marais, dans le secteur de Duberger, à l'Est de

l'intersection des autoroutes 40 (Félix-Leclerc) et 740 (Robert-Bourassa).

3.4.2 Plan directeur du quartier Les Saules

3.4.2.1 Passerelle cyclo-pédestre Costebelle dans le secteur du Buisson

Le projet de construction d'une passerelle cyclo-pédestre sur la rivière Saint-Charles a été réclamé pendant 40 ans par les citoyens et citoyennes du quartier de Duberger-Les Saules. Ce projet visait à désenclaver une partie du territoire qui s'est retrouvée isolée, en quelque sorte, par la construction de l'Autoroute de la Capitale. Il était identifié comme l'une des priorités du Plan directeur du quartier Les Saules adopté en 2005.

Passerelle Costebelle



Source : www.carrefourdequebec.com



La nouvelle passerelle cyclo-pédestre

Les travaux de construction de la passerelle du secteur du Buisson, annoncés et amorcés en 2011, ont finalement été réalisés par la Ville de Québec en 2012, mais pas entièrement.

La passerelle est construite à l'extrémité Est du boulevard Fontenelle. Elle permet désormais aux résidents du secteur du Buisson (anciennement « La Seigneurie Saint-Gabriel ») provenant de la rue Costebelle d'enjamber la rivière Saint-Charles pour communiquer directement avec ceux du boulevard Saint-Jacques.

Cette passerelle permet aux résidents d'éviter des détours périlleux pour avoir accès l'école secondaire La Camaradière, aux réseaux de transport en commun, au sentier pédestre de la rivière Saint-Charles et à la piste cyclable des boulevards Saint-Jacques et Lebourgneuf. De plus, elle évite aux jeunes de prendre des risques inutiles à traverser la rivière sur la glace.

Construite au coût de 1 530 000 \$ au-dessus de l'estacade Saint-Jacques, la passerelle est conçue d'acier et de bois, sur 90 mètres de long et 4 mètres de largeur, afin de permettre aux cyclistes et aux

piétons d'y circuler librement, en toute sécurité. Elle sera éclairée et déneigée tout au long de l'année.

L'inauguration officielle de la passerelle a eu lieu en février 2012, en présence des principaux médias électroniques (TVA, V et Radio-Canada) et de la presse écrite locale (L'Actuel).

En février 2012, le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a recommandé à l'Arrondissement des Rivières de procéder au déneigement régulier du tronçon de la piste cyclable du côté ouest du boulevard Saint-Jacques, entre la passerelle et l'abribus situé près du carrefour giratoire, afin de permettre aux étudiants de l'école secondaire La Camaradière de se rendre sécuritairement jusqu'à cette passerelle.

Des travaux d'aménagement paysager seront à compléter en 2013 afin de terminer ce projet.

3.4.2.2 Parc Joseph Tardif

Le 9 mai 2012, monsieur Alexandre Philibert, conseiller en loisirs à la division Culture, loisirs et vie communautaire de l'Arrondissement des Rivières, a présenté au conseil le plan d'aménagement du parc Joseph-Tardif, sur un terrain de 6 617 mètres carrés situé entre la rue Saint-Jude et l'avenue Dandrieu, dans le secteur Les Saules. Ce projet estimé à 215 000 \$ a été réalisé à l'automne 2012.

3.5 Les autres actions ou interventions réalisées

Le président du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a participé à des rencontres convoquées par d'autres personnes ou organismes du milieu. Parmi elles, mentionnons :

3.5.1 Société de la rivière Saint-Charles

Le 27 mars 2012, le président du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a participé à l'Assemblée générale annuelle de la Société de la rivière Saint-Charles. On y a fait part des activités d'aménagement, d'animation et de sensibilisation réalisées dans le respect des principes de développement durable et favorisant l'exploration et la découverte de la rivière. Il y fut présenté un plan d'action comprenant de nouveaux projets, dont le Projet d'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres.

3.5.2 Appui à deux ressources en immigration

Le quartier de Duberger–Les Saules est l'un des principaux territoires d'accueil des citoyennes et citoyens issus de l'immigration dans la ville de Québec. Selon le recensement de Statistique Canada, on y retrouvait 955 nouveaux immigrants en 2006, soit 40% de toute la population immigrante de l'arrondissement des Rivières, comparativement à 31% dans Vanier et 28% dans Neufchâtel-Est-Lebourgneuf. Pour le quartier Duberger–Les Saules, ces immigrants provenaient principalement de l'Amérique latine (15%), de la France (13%) et de l'ex-Yougoslavie (13%).

Dans ce contexte particulier, il s'avère essentiel d'assurer une parfaite intégration sociale de ces nouveaux arrivants, de toutes les origines, dans notre quartier. Et c'est justement le rôle de l'Intervenant pivot en immigration dans l'arrondissement des Rivières d'établir ce lien crucial entre les besoins des personnes immigrantes et les services directement offerts dans le milieu.

Plus spécifiquement, cet intervenant favorise la cohabitation harmonieuse entre les nouveaux arrivants et la population d'accueil. Il réfère les immigrants auprès des divers organismes de services publics (santé, éducation, emploi, secours alimentaire, etc.). Il accompagne les organismes sur le terrain pour répondre aux besoins de formation et d'information. Enfin, il effectue une médiation interculturelle et contribue à la concertation des organismes du milieu qui sont interpellés par les enjeux de l'immigration.

Par ailleurs, la reconduction du projet de l'Intervenant pivot en immigration dans l'arrondissement Les Rivières nous est apparue comme l'un des moyens privilégiés de mettre en pratique la nouvelle Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes⁷, adoptée par la Ville de Québec, le 5 juillet 2010.

C'est pourquoi, en février 2012, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a appuyé les démarches du Service d'aide à l'adaptation des immigrantes et immigrants (SAAI) visant à récupérer les subventions dont il bénéficiait auparavant.

C'est aussi pourquoi, en mai 2012, le Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a transmis au Centre multiethnique

⁷ Ville de Québec, Commissariat aux relations internationales et à l'immigration; Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes; adoptée le 5 juillet 2010.

de Québec une lettre et une résolution d'appui visant la reconduction du projet de l'Intervenant pivot en immigration dans l'arrondissement des Rivières, ainsi que le Réseau des intervenants communautaires et scolaires en interculturel (RICSI).

3.5.3 Concertation avec d'autres conseils de quartier

En novembre 2012, le président du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules est intervenu en support d'information, suite à une demande de la présidente du Conseil de quartier de Vanier, concernant le **Projet d'enfouissement des lignes de haute-tension d'Hydro-Québec**. Ce dossier impliquait initialement en 2011 les conseils de quartier de Lairet, Maizerets et Vieux-Limoilou.

3.5.4 Soirée hommage à Mme Ginette Buist-Olivier

En décembre 2012, le Conseil de quartier a appris l'annonce du départ à la retraite de madame Ginette Buist-Olivier, organisatrice communautaire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale. Elle a consacré une carrière de près de 27 ans à l'édification de la communauté de Duberger–Les Saules.

En raison du rôle important que cette personne a joué pour le développement social de notre communauté, le président du Conseil de quartier de Duberger–Les Saules a participé à une soirée-hommage des représentants de divers organismes communautaires de Duberger–Les Saules visant à honorer et à remercier Mme Ginette Buist-Olivier. Cette soirée eut lieu le 23 janvier 2013.

Le conseil de quartier tient à souligner son dévouement et son professionnalisme et lui souhaite de réaliser plusieurs nouveaux projets.

3.5.5 Toponyme « La Seigneurie Saint-Gabriel »

Le 11 janvier 2012, un citoyen a déposé un mémoire à l'assemblée publique du conseil de quartier intitulé « Commentaires et suggestions pour valoriser l'enclave résidentielle actuellement désignée Du Buisson, historiquement désignée La Seigneurie Saint-Gabriel ».

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules n'a pas encore pris d'orientation quant au changement demandé d'odonyme pour désigner ce secteur situé au nord de l'autoroute de La Capitale. Un changement de toponyme requiert un large consensus car il implique des coûts pour les organismes et les citoyens qui habitent ou utilisent ce

territoire. Par contre, le conseil d'administration a entendu et retenu dans son Plan d'action 2012-2013 la recommandation de la construction ou de la mise en disponibilité d'un centre communautaire pouvant offrir des salles aux personnes et organismes du milieu, sans pour autant identifier le meilleur site de localisation éventuelle, puisque le secteur de Duberger est également en demande pour des locaux communautaires.

3.5.6 Projet Mon école à pied, à vélo

Le 13 juin 2012, Monsieur Louis Bernier-Héroux, chargé de projets pour l'organisme Accès Transports Viables, est venu présenter en assemblée publique la prochaine phase de recommandations du projet « Mon école à pied, à vélo! » dans le secteur de l'école du Domaine, dans le secteur de Duberger.

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules appuie les recommandations de cet organisme auprès de l'Arrondissement des Rivières, et portant sur des ajouts de trottoirs, la reconfiguration d'une intersection routière, des modifications à la signalisation, des travaux de déneigement de trottoirs, l'ajout de supports à vélo, ainsi que des mesures de sensibilisation des automobilistes et d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation.

3.5.7 Canalisation du ruisseau Sainte-Barbe

Suite au dépôt d'une demande du citoyen, monsieur Lirette, visant à obtenir de la Ville de Québec qu'elle procède aux travaux, ou autorise des travaux, de canalisation du ruisseau Sainte-Barbe, en vue d'y autoriser éventuellement la construction de résidences d'habitation, le demande a été transférée au Bureau d'Arrondissement des Rivières afin qu'elle y réponde. Une rencontre a été prévue entre M. Lirette et M. Édouard La France, directeur de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières.

3.5.8 Fermeture des caisses Desjardins

Suite au projet de fermeture de la Caisse Desjardins de Duberger, prévue le 14 décembre 2012, et aux rumeurs de fermeture de la Caisse Desjardins Les Saules, le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules a publiquement pris position et transmis une lettre et une résolution à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec afin de manifester son désaccord concernant la fermeture des caisses dans notre quartier.

Cette prise de position était motivée par le fait que la présence de ces institutions financières représente de forts générateurs d'achalandage dans un quartier et un important

levier financier pour les établissements commerciaux et de services du quartier. Craignant un éventuel phénomène de désinvestissement privé et public dans le quartier, le conseil d'administration n'avait d'autre choix que de manifester son opposition à ce projet.

Un fait indéniable demeure : « Depuis 10 ans, le nombre de caisses Desjardins a fondu de moitié au Québec, passant de 814 à 402. Aucune des régions du Québec n'échappe à cette politique de fusion. »⁸

⁸ Autorité des marchés financiers, *Rapport sur les coopératives de services financiers 2011*, déposé le 13 juin 2012 à l'Assemblée nationale du Québec, cité par Mackenzie Placements : <http://www.conseiller.ca/nouvelles/1%E2%80%99amf-livre-son-appreciation-des-caisses-desjardins-36351>.

4. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

On peut être fiers de l'implication de personnes bénévoles pour l'amélioration de la qualité de vie et le développement du quartier. Le conseil d'administration d'un conseil de quartier, c'est un peu comme une école de la démocratie et le ferment d'une citoyenneté assumée.

Même si son action s'inscrit principalement dans une approche de construction de consensus (recherche de légitimité) et de coopération, plutôt que d'affrontements conflictuels et de rapports de force, elle n'en constitue pas moins un acte politique. Car, de par les dossiers et les projets qu'elle aborde, tous reliés de près ou de loin à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, ainsi qu'à la vie démocratique de notre communauté, l'action d'un conseil de quartier est, par définition, politique parce qu'elle implique des arbitrages entre des intérêts souvent divergents. On aura beau l'encadrer afin de circonscrire sa capacité d'intervention, cette réalité demeurera...



Michel Légaré, président

CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

Bilan des activités de consultation réalisées
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012

Conseil de quartier Duberger/Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2012
Assemblées publiques de consultation

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 46 2012-01-11	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.C.A.2V.Q. 4, relativement à la zone 22604Cb. Réf. (Délocalisation de l'entreprise Lou-Tec)	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q. 4, relativement à la zone 22604Cb.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 52 2012-03-14	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22515lp et 22516lp. Réf. (GSK et Hydro Technologies)	Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22515lp et 22516lp.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 55 2012-05-09	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22505la. Réf. : (Avenue Galilée, autoriser les usages de bureaux)	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à la zone 22505la.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.

Conseil de quartier Duberger/Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2012 - SUITE
Assemblées publiques de consultation

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 70 2012-10-17	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'Urbanisme relativement aux zones 22328Mb et 22330Mb. Réf. : (Développement d'un ensemble mixte résidences-commerces-bureaux)	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22328Mb et 22330Mb.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 76 2012-12-12	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22011Rb. Réf. : (Parcours d'hébertisme aérien au parc Chauveau)	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22011Rb.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.

Annexe 2

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

ÉTATS FINANCIERS
(non vérifiés)

AU 31 DÉCEMBRE 2012

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>295</u>	<u>1 041</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>---</u>	<u>--</u>
Actif net (déficit)		
Non affecté	<u>295</u>	<u>1 041</u>
	<u>295</u>	<u>1 041</u>

Au nom du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF
NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>458</u>	<u>4 505</u>
Charges		
Fonctionnement	<u>2 747</u>	<u>4 165</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(2 289)	340
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>932</u>	<u>592</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>(1 357)</u>	<u>932</u>

Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Liste des résolutions adoptées en 2012

RÉSOLUTION 12-CA-01

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q. 4, RELATIVEMENT À LA ZONE 22604Cb (DÉLOCALISATION DE L'ENTREPRISE LOU-TEC)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.C.A.2V.Q. 4, relativement à la zone 22604Cb

RÉSOLUTION 12-CA-02

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 11 janvier 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-03

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LA DISTRIBUTION DES INVITATIONS POUR LE FORUM DES CITOYENS

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer à la compagnie Distribution Monico la somme de 1 335,78 \$ pour la distribution des invitations pour le forum des citoyens.

RESOLUTION 12-CA-04

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POUR LE FORUM CITOYEN ATI (Approche territoriale intégrée)

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 85 \$ pour la location de la salle pour le forum citoyen ATI (Approche territoriale intégrée).

RESOLUTION 12-CA-05

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR UN REPAS LORS DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DE SEPTEMBRE

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 64,15 \$ pour le repas des membres du Conseil de quartier lors de la rencontre de travail de septembre 2011.

RESOLUTION 12-CA-06

ACCEPTATION D'ENGAGER UNE SECRÉTAIRE DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter d'engager une secrétaire de soutien pour rédiger les procès-verbaux des rencontres de l'année 2012.

RÉSOLUTION 12-CA-07

RECOMMANDATION DE DÉGAGER LE PASSAGE POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS DU CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD ST-JACQUES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander à l'Arrondissement de déneiger régulièrement le tronçon de la piste cyclable Saint-Jacques entre la passerelle et l'abribus situé près du carrefour giratoire.

RÉSOLUTION 12-CA-08

APPUI DU CONSEIL DE QUARTIER AU SAAI

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer le SAAI (Service d'aide à l'adaptation des immigrantes et immigrants) dans leurs démarches pour récupérer les sommes prévues dans les programmes de subvention, dont le SAAI bénéficie habituellement.

RÉSOLUTION 12-CA-09

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 8 février 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-10

MOTION DE FÉLICITATIONS À M. MAURICE AUGER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adresser une motion de félicitations à M. Maurice Auger, président de l'Entraide Les Saules, pour avoir reçu une médaille de l'Assemblée nationale concernant son travail dans la communauté.

RÉSOLUTION 12-CA-11

MOTION DE FÉLICITATIONS À M. GÉRALD POIRIER

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adresser une motion de félicitations à M. Gérard Poirier, conseiller municipal du district Duberger-Les Saules et président du conseil d'arrondissement des Rivières, pour avoir reçu une médaille de l'Assemblée nationale concernant son engagement politique.

RÉSOLUTION 12-CA-12

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q. 4, RELATIVEMENT AUX ZONES 22515lp ET 22516lp (GSK ET HYDRO TECHNOLOGIES), R.C.A.2V.Q. 52.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22515lp et 22516lp

RÉSOLUTION 12-CA-13

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer M. Mario Demeule comme président des élections du 11 avril 2012.

RÉSOLUTION 12-CA-14

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 14 mars 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-15

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE M. GUY GIROUX

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de reconduire les deux mandats de M. Guy Giroux pour le Conseil de quartier, soit comme représentant du Conseil de quartier auprès de la Table de concertation Duberger-Les Saules et comme représentant des résidents au comité aviseur concernant la vocation du terrain vacant près de la rue Michelet.

RÉSOLUTION 12-CA-16

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME, RELATIVEMENT À LA ZONE 22505 la

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à la zone 22505 la.

RÉSOLUTION 12-CA-17

COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de coopter M. Dieudonné Essingang-Allogo comme membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

RÉSOLUTION 12-CA-18

ACCEPTATION DE DÉPENSES POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 2012 ET LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 140 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2012 et de la rencontre régulière du 9 mai 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-19

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE DE 25 \$ POUR LE RENOUELEMENT À LA CDÉC DE QUÉBEC

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 25 \$ à la Corporation de développement économique communautaire de Québec pour les frais de renouvellement d'adhésion.

RESOLUTION 12-CA-20

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE DE 74,20 \$ POUR LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 33 \$ pour la mise à jour de la fiche du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules au Registraire des entreprises du Québec, ainsi que les frais et intérêts pour l'année 2011 pour un total de 74,20 \$.

RESOLUTION 12-CA-21

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Messieurs Michel Légaré (président) et Marco Dubois (vice-président) ainsi que Madame Nathalie Bélisle (trésorière) comme personnes signataires des effets bancaires du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

RESOLUTION 12-CA-22

APPUI À LA RECONDUCTION ÉVENTUELLE DU PROJET D'INTERVENANTE PIVOT EN IMMIGRATION POUR L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la reconduction éventuelle du projet d'intervenant pivot en immigration pour le territoire de l'arrondissement des Rivières.

RÉSOLUTION 12-CA-23

RENCONTRE D'INFORMATION CONCERNANT LES REFOULEMENTS RÉPÉTÉS DES ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES DANS LES RÉSIDENCES DU SECTEUR DE LA RUE LAVERDIÈRE

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander à l'Arrondissement des Rivières de tenir, dans le cadre de la séance régulière du conseil de quartier de Duberger-Les Saules du 19 septembre 2012, une rencontre d'information pour les citoyens touchés par les refoulements répétés des égouts pluviaux et sanitaires dans les résidences du secteur de la rue Laverdière. Lors de cette rencontre, le conseil de quartier propose que les sujets suivants soient abordés :

1. présentation des composantes du réseau des égouts pluviaux et sanitaires du secteur;
2. explication de la problématique et description de causes qui entraînent des inondations récurrentes dans certaines résidences;
3. historique des interventions de la Ville visant à corriger cette problématique;
4. présentation des solutions possibles qui pourraient être effectuées par la Ville et par les résidants;
5. échéancier envisageable concernant les travaux à réaliser en vue de corriger la situation.

RÉSOLUTION 12-CA-24

ACCEPTATION DE DÉPENSES POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Dominique Tanguay pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 13 juin 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-25

ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN REPAS POUR LA TENUE D'UNE RENCONTRE DE TRAVAIL PRÉVUE EN JUIN 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter d'engager une dépense de 15 \$ par membre, jusqu'à concurrence d'un maximum de 105 \$ pour l'achat d'un repas qui sera servi lors de la rencontre de travail prévue en juin 2012.

RÉSOLUTION 12-CA-26

ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES 2012-2013 DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER-LES SAULES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier de rencontres du Conseil de quartier Duberger-Les Saules pour 2012-2013. Le calendrier des rencontres 2012-2013 débute en septembre 2012.

RÉSOLUTION 12-CA-26-A

INFORMATIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LE SECTEUR DE DUBERGER-LES SAULES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander de recevoir tous les dépliants d'information concernant les travaux dans le secteur de Duberger-Les Saules, de préférence avant que débutent ces travaux.

RÉSOLUTION 12-CA-27

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE DE 77,49 \$ POUR LE SOUPER DE TRAVAIL DU 26 JUIN 2012 DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER-LES SAULES

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 77,49 \$ à M. Marco Dubois pour les 6 repas des membres présents du conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules lors de la rencontre de travail du 26 juin 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-28

ACCEPTATION DE DÉPENSES POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2012

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 19 septembre 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-29

DEMANDE D'ANALYSE DU PROJET DE CIRCUIT DE COURSE À PIED

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Conseil d'arrondissement des Rivières d'analyser la faisabilité technique et financière de ce projet de circuit de course à pied dans le secteur de Duberger.

RÉSOLUTION 12-CA-30

PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME, RELATIVEMENT AUX ZONES 22328 Mb ET 22330 Mb

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22328Mb et 22330Mb.

RÉSOLUTION 12-CA-31

COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer par cooptation Mme Francine Lambert au poste d'administratrice au conseil d'administration du conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

RÉSOLUTION 12-CA-32

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE DE 126,76 \$ POUR UN SOUPER DE TRAVAIL
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 126,76 \$ à M. Marco Dubois pour le souper de la rencontre de travail lors de la rencontre régulière du 17 octobre 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-33

ACCEPTATION DE DÉPENSES POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 17 OCTOBRE 2012
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Renée-Pier Bertrand pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 17 octobre 2012. Un chèque lui est remis.

RÉSOLUTION 12-CA-34

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules, à la suite des modifications apportées.

RÉSOLUTION 12-CA-35

ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2012
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Dominique Tanguay pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 21 novembre 2012. En l'absence de la trésorière, un chèque lui sera remis ultérieurement.

RÉSOLUTION 12-CA-36

PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME, RELATIVEMENT À LA ZONE 22011Rb (PARCOURS D'HÉBERTISME AÉRIEN AU PARC CHAUVEAU VOIR FICHE SYNTHÈSE EN ANNEXE)
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander d'accepter la demande de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à la zone 22011Rb (parcours d'hébertisme aérien au parc Chauveau).

RÉSOLUTION 12-CA-37

LETTRÉ ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE QUÉBEC CONCERNANT LA FERMETURE DU POINT DE SERVICE À DUBERGER ET AUX SAULES.
SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adresser une lettre au Conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Rivières de Québec, mentionnant le désaccord du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules concernant la fermeture du comptoir de service à Duberger et aux Saules.

RÉSOLUTION 12-CA-38

**FRAIS DE REPAS RELIÉS À LA RENCONTRE DE TRAVAIL PRÉCÉDENT
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 DÉCEMBRE 2012**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de rembourser les frais de 107,33 \$ à M. Marco Dubois pour le repas qui a été servi lors de la rencontre de travail du 12 décembre 2012.

RÉSOLUTION 12-CA-39

**ACCEPTATION D'UNE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE SECRÉTARIAT DE
SOUTIEN POUR LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2012**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter de payer la dépense de 70 \$ à Mme Dominique Tanguay pour ses services de secrétariat de soutien lors de la rencontre régulière du 12 décembre 2012. Un chèque lui est remis.



Plan d'action 2012-2013

21 novembre 2012

Titre du projet :

Priorité 1 : Groupes de travail sur les conseils de quartier

Responsable :

Michel Légaré et André Élémont

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Suivi des trois (3) groupes de travail sur les conseils de quartier selon une approche de collaboration• Propositions pour améliorer la pérennité et le mode de fonctionnement du conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none">• Participation assidue aux rencontres• Reconnaissance des positions défendues par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules dans les mesures proposées par le Conseil municipal de la Ville de Québec• Nouveaux outils de planification, d'intervention, de communication et financiers mis à la disposition des conseils de quartier dans le cadre de la réforme		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Trois (3) groupes de travail sur les conseils de quartier, soit :<ul style="list-style-type: none">➢ Groupe de travail sur le rôle et le fonctionnement du conseil de quartier (GT1) :<ul style="list-style-type: none">✓ Clarifier le rôle des acteurs pour permettre au conseil de quartier de bien jouer son rôle;✓ Préciser le rôle du conseil de quartier en tant qu'instance de consultation et de participation citoyenne et son apport à la gouvernance municipale.➢ Groupe de travail sur l'arrimage entre la Ville et le conseil de quartier (suite des plans de quartier) (GT2) :<ul style="list-style-type: none">✓ Proposer une approche de travail valorisant les actions du conseil de quartier et permettant un bon arrimage avec les grandes orientations de la Ville➢ Groupe de travail sur les communications (GT3) :<ul style="list-style-type: none">✓ Identifier les stratégies de communication contribuant à soutenir le conseil de quartier dans son rôle d'instance de consultation et de participation citoyenne.• Obtenir les informations et les documents;• Participer aux rencontres (André Élémont);• Partager l'information avec les membres du conseil d'administration;• Défendre les positions adoptées par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules (réf. : mémoire déposé lors de la consultation publique sur le projet de réforme).	<ul style="list-style-type: none">• Septembre-Novembre 2012	<ul style="list-style-type: none">• Ville de Québec• Sylvain Légaré, conseiller municipal responsable du dossier.	<ul style="list-style-type: none">• Transmission des documents par courriel ou en mains propres.

Source : Sylvain Légaré, Invitation à participer aux groupes de travail sur les conseils de quartier, le 4 mai 2012. Ville de Québec, Projet de modification des limites du territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne : Parce que votre opinion compte!

Titre du projet :

Priorité 2 : Approche territoriale intégrée (ATI) de Duberger – Les Saules

Responsable :

Marco Dubois et Geneviève Girard

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">En collaboration avec la Table de concertation Duberger-Les Saules, soutenir l'implantation de la mesure ATI dans le quartier de Duberger – Les Saules	<ul style="list-style-type: none">Annonce du démarrage de la mesureEmbauche des ressources nécessaires dans le cadre de la mesureTenue des rencontres de coordination officielle avec les différents partenairesAdoption d'un plan d'action		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">Rencontrer le comité de pilotage de la Table de concertation Duberger-Les Saules pour analyser le support possible par le conseil de quartierDiffuser l'information aux citoyens concernant l'implantation de la mesureAssurer un lien et une présence au comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none">2012-2013	<ul style="list-style-type: none">Table de concertation Duberger-Les SaulesEntreprisesAutres organisations du milieuConseil de quartierVille de Québec	À déterminer précisément suite à la rencontre avec le comité de pilotage. À prévoir : <ul style="list-style-type: none">Budget pour la diffusion d'information aux citoyensBudget pour location de local pour tenue d'une ou plusieurs rencontres

Source : Ginette Buist-Olivier et Lyne Gilbert, Du territoire aux communautés locales : Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et services sociaux de la Vieille-Capitale, 9 mai 2012.

Titre du projet :

Priorité 3 : Collaboration avec d'autres organismes du milieu

Responsable :

Geneviève Girard et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">Établir des liens de coopération avec les autres organismes du milieu	<ul style="list-style-type: none">Participation conjointe à un événement et/ou à une activité organisée ou parrainée par un autre organisme du quartier de Duberger – Les SaulesParticipation à la production d'un Bottin des ressources du quartier de Duberger – Les Saules		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">Partager des informationsDevenir membre ou administrateur(trice) d'un autre organisme du quartier Duberger – Les Saules	<ul style="list-style-type: none">2012-2013	<ul style="list-style-type: none">Conseil de quartierCDÉC de QuébecOrganismes du milieu	<ul style="list-style-type: none">BénévolatPas de budget pour le Conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 4 : Problèmes causés par le trafic de transit (circulation, sécurité, etc.)

Responsable :

Michel Légaré

Objectifs		Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Veiller au suivi de la problématique du trafic de transit dans le quartier de Duberger – Les Saules• Participer à l'identification de solutions visant à éliminer ou à atténuer les impacts provisoires ou permanents du trafic de transit dans le quartier de Duberger – Les Saules		<ul style="list-style-type: none">• Participation à un comité de consultation formé de représentants de la Ville de Québec, de l'Arrondissement Les Rivières et de citoyens(nes) du quartier de Duberger – Les Saules• Conception d'une grille d'analyse (critères d'acceptabilité) des projets d'investissement publics ou privés pour le quartier de Duberger – Les Saules (par exemple : impacts sociaux et de santé)		
Activités prévues		Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation		« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir un lien de communication avec les autorités de la Ville de Québec et/ou de l'Arrondissement Les Rivières et les citoyens(nes) principalement touchés(es) par les problèmes causés par le trafic de transit• Au besoin, impliquer d'autres intervenants institutionnels également touchés par cette problématique		<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes)• Conseil de quartier• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières• Le CSSS de la Vieille-Capitale et/ou le CLSC• Le département de santé communautaire• Le ministère des Transports du Québec	<ul style="list-style-type: none">• Bénévolat• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 5 : Locaux pour les organismes communautaires

Responsable :

Michel Légaré et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">Obtenir la réalisation d'une étude des besoins en locaux pour les organismes communautaires du quartier de Duberger – Les Saules (secteurs du Buisson et Père-Lelièvre)	<ul style="list-style-type: none">Engagement de la Ville de Québec et/ou de l'Arrondissement Les Rivières à réaliser (ou faire réaliser) une étude des besoins en locaux pour les organismes communautaires		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">Vérifier l'existence d'études de besoins en locaux pour les organismes du milieu auprès des différents services de la Ville de QuébecEffectuer des représentations en vue d'obtenir, s'il y a lieu une étude mise à jour des besoins en locaux des organismes du milieu	<ul style="list-style-type: none">2012-2013	<ul style="list-style-type: none">Les organismes communautaires (YMCA)Conseil de quartierLa CDÉC de QuébecLa Ville de QuébecL'arrondissement Les RivièresLe CSSS de la Vieille-Capitale et/ou le CLSC	<ul style="list-style-type: none">BénévolatAucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 6 : Mise en valeur du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules

Responsable :

Michel Légaré et Geneviève Girard

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Faire mieux connaître le Conseil de quartier de Duberger – Les Saules auprès des citoyens(nes)• Développer le sentiment d'appartenance au quartier de Duberger – Les Saules• Susciter une plus grande participation des citoyens(nes) aux assemblées du conseil de quartier de Duberger – Les Saules	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de communication réalisées visant à augmenter la notoriété du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules• Nouveaux outils de communication		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Communiqués de presse évoquant le rôle et le mandat du conseil de quartier• Diffusion des actions et réalisations du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules• Utiliser tous les moyens de communication mis à la disposition du conseil de quartier par la Ville de Québec, notamment dans le cadre des consultations publiques, ainsi que des dossiers et projets du conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Conseil de quartier• Élus municipaux• Arrondissement Les Rivières• La Ville de Québec• Les citoyens(nes) et les organismes du milieu	<ul style="list-style-type: none">• Bénévolat• Budget (à déterminer)

Source : Rapport du Groupe de travail 3 sur les communications des conseils de quartier, automne 2012.

Titre du projet :

Priorité 7 : Bibliothèque Jean-Baptiste Duberger

Responsable :

Geneviève Girard et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Réouverture de la bibliothèque Jean-Baptiste-Duberger	<ul style="list-style-type: none">• Suivi effectué auprès du conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Obtenir les informations auprès des autorités municipales de la Ville de Québec et/ou de l'Arrondissement Les Rivières• Exprimer la volonté du Conseil de quartier de Duberger-Les Saules de voir effectuer rapidement les travaux nécessaires à la réouverture de la bibliothèque• Faire le suivi	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés• Conseil de quartier• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 8 : Piste de jogging et équipements sportifs

Responsable :

André Élémont

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Signalisation d'une piste de jogging sur la chaussée ou aménagement d'une piste hors-route dans le secteur de Duberger• Création d'activités et aménagement d'équipements sportifs dans le secteur de Duberger	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation des travaux de signalisation et/ou d'aménagement		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Effectuer des recherches sur les modalités de création d'une piste de jogging (sur route ou hors route) dans les autres quartiers et arrondissements de la ville de Québec ou dans d'autres villes comparables• Transmission d'une demande formelle du conseil d'administration du Conseil de quartier de Duberger – Les Saules aux autorités compétentes de la Ville de Québec et/ou de l'Arrondissement Les Rivières• Identification des besoins en équipements sportifs et proposition d'un projet aux autorités municipales concernées (Ville de Québec et/ou Arrondissement Les Rivières)• Suivi des démarches réalisées	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés (joggeurs, clubs de joggeurs, établissements commerciaux liés)• Conseil de quartier• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Bénévolat• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 9 : Aménagement et développement des pistes cyclables

Responsable :

Sébastien Lambert et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accessibilité et la sécurité des pistes cyclables existantes, sur routes et hors-routes, ainsi que la signalisation à proximité des écoles primaires et secondaires• Créer de nouveaux tronçons de piste cyclable afin de compléter le maillage du réseau cyclable existant, notamment pour traverser l'Autoroute Félix-Leclerc (A 40)	<ul style="list-style-type: none">• Participation à des rencontres• Recommandation à la Ville de Québec et/ou à l'Arrondissement Les Rivières de tracés prioritaires d'investissement pour l'ajout de nouveaux tronçons au réseau cyclable dans le quartier de Duberger – Les Saules• Réalisation de travaux d'aménagement et/ou de travaux d'entretien-réfection		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Identifier et transmettre aux autorités de la Ville et/ou de l'Arrondissement Les Rivières une demande portant sur l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité sur certains tronçons problématiques du réseau cyclable existant• Déterminer les besoins prioritaires pour l'identification de nouveaux tronçons au réseau cyclable• Consulter, si elle existe encore, la Table de concertation sur l'usage du vélo, qui a pour mandat la consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la Ville• Appui au projet L'école à vélo	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Source : Ville de Québec, Plan des parcours cyclables (http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/loisirs_sports/docs/velo_carte_villeqc.pdf). Ville de Québec, Plan directeur du réseau cyclable, juin 2008,

Titre du projet :

Priorité 10 : Sécurité des piétons

Responsable :

Dieudonné Essingang Allogo et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la sécurité des piétons sur les voies routières et dans le parc linéaire de la rivière Saint-Charles	<ul style="list-style-type: none">• Surveillance policière à des lieux ciblés (ex : intersections routières ou passages piétonniers problématiques)• Réalisation de travaux (trottoirs, signalisation, etc.)		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre et contact avec des citoyens et citoyennes• Rencontre avec les autorités policières et/ou les responsables du service des travaux publics• Intervention auprès des autorités, si requis	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Source : Ville de Québec,

Titre du projet :

Priorité 11 : Espace d'innovation - Michelet

Responsable :

Michel Légaré et Dieudonné Essingang Allogo

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Suivi du dossier• Atténuation des impacts négatifs pour les résidents	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux rencontres du comité formé par la Ville de Québec• Réalisation finale du projet Espace Michelet• Mise en œuvre de mesures de mitigation sur les impacts négatifs du projets ou de mesures le bonifiant en termes d'amélioration de la qualité de vie pour les citoyens et citoyennes du quartier		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Obtenir et transmettre les informations concernant l'état d'avancement du projet• Consulter les citoyens, si requis• Proposer des mesures de mitigation si requis (ex : impact du trafic de transit dans le quartier Les Saules)	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés• Le conseil de quartier• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 12 : Amélioration de la qualité de certains services municipaux

Responsable :

Sébastien Lambert et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de la qualité du service d'entretien des voies routières et des trottoirs en hiver (déneigement)• Amélioration de la qualité du service de transport en commun (RTC) dans les secteurs les moins bien desservis	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une assemblée publique avec le service de déneigement de la Ville de Québec et/ou de l'Arrondissement Les Rivières, afin d'expliquer aux citoyens comment est offert ce service et de permettre un échange d'information• Transmission d'une demande de modification aux tracés des circuits du Réseau de transport en commun de la Capitale afin d'offrir le service d'autobus dans les secteurs non desservis		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Suivi des plaintes concernant la qualité du service de déneigement dans le quartier de Duberger – Les Saules au cours de l'hiver• Organisation d'une assemblée publique avec les services concernés afin d'expliquer aux citoyens comment est offert le service de déneigement• Identification des secteurs du territoire, caractérisés par des indices élevés de défavorisation sociale et économique, et mal desservis par le service de transport en commun (RTC)• Organisation d'une rencontre entre le conseil d'administration du Conseil de quartier et des représentants du RTC en vue de proposer une modification aux trajets d'autobus dans le quartier	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) et les organismes du milieu• La Table de concertation de Duberger – Les Saules• Le Conseil de quartier• La Ville de Québec• L'arrondissement Les Rivières	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 13 : Programme de reconnaissance des bons coups en architecture

Responsable :

Marco Dubois

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître et valoriser les travaux de construction, rénovation et/ou réparation, réalisés dans le quartier de Duberger – Les Saules en 2011 et 2012• Créer de nouveaux tronçons de piste cyclable afin de compléter le maillage du réseau cyclable existant	<ul style="list-style-type: none">• Tenue de l'activité reconnaissance des bons coups• Impact médiatique de l'événement		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• À partir du registre des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme de l'Arrondissement Les Rivières, identifier les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels, ayant fait l'objet de travaux de construction, rénovation et/ou réparation, dans le quartier de Duberger – Les Saules en 2011 et 2012, qui favorisent l'embellissement général du quartier• Effectuer une visite des immeubles avec une fiche d'évaluation de la valeur qualitative relative des travaux effectués• Sélection des « Bons coups en architecture et en aménagement »• Organiser une activité de reconnaissance avec remise de prix honorifiques (symboliques)	<ul style="list-style-type: none">• 2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) concernés• Le Conseil de quartier• Le service de l'urbanisme de l'arrondissement Les Rivières• Les élus municipaux• Les médias écrits et électroniques	<ul style="list-style-type: none">• Une demande de contribution financière devra être présentée par le conseil de quartier au conseil d'arrondissement, pour l'organisation de l'activité de reconnaissance

Titre du projet :

Priorité 14 : Sécurité - Criminalité

Responsable :

Nathalie Bélisle et Francine Lambert

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les mesures de sécurité publique dans les lieux publics (ex : terminus d'autobus Les Saules)• Diminuer le taux de criminalité dans le quartier de Duberger Les Saules	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de recommandations par le service de la Sécurité publique de la Ville de Québec• Diminution du taux de criminalité dans le quartier (à moyen et à long terme)		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Obtenir et transmettre les informations concernant l'état de la situation en matière d'actes criminels perpétrés dans le quartier de Duberger – Les Saules, ainsi que les mesures actuellement mises en œuvre par le service de police (démarche exploratoire)• Établir une collaboration entre le Conseil de quartier, les résidents et le service de police pour offrir un service de proximité permettant de diminuer le taux de criminalité dans le quartier	<ul style="list-style-type: none">• 2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Les citoyens(nes) et les organismes du milieu• La Table de concertation de Duberger – Les Saules• Le conseil de quartier• Le service de police• Les services de santé et les services sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Aucun budget du conseil de quartier

Titre du projet :

Priorité 15 : Stabilisation et nettoyage des berges des rivières du Berger et Saint-Charles

Responsable :

Geneviève Girard et Nathalie Bélisle

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les berges des rivières Du Berger et Saint-Charles Contribuer à faire augmenter le nombre de participants à l'activité de nettoyage des berges des rivières Du Berger et Saint-Charles qui se déroule à l'automne. Évaluer l'opportunité de réaliser d'autres travaux de stabilisation des berges (si requis) 	<ul style="list-style-type: none"> En constatant que l'érosion des berges a cessé ainsi que la chute d'arbres centenaires, principalement dans la partie qui entoure le parc Duberger. Par l'augmentation du nombre de participants. Plus il y aura de gens qui seront sensibilisés, plus nous serons à même de constater, année après année, une diminution du nombre de déchets dans nos rivières et ainsi une meilleure qualité de l'eau. 		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<p>PRÉSERVATION DES BERGES DES RIVIÈRES DU BERGER ET SAINT-CHARLES</p> <ul style="list-style-type: none"> En suivant l'évolution de la dégradation des berges, principalement au printemps, à la fonte des neiges ou lors d'averses de pluie abondante. Sensibiliser la Ville au besoin urgent d'agir, pour la rivière Duberger pour la portion entourant le parc Duberger <p>CONTRIBUER À FAIRE AUGMENTER LE NOMBRE DE PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ DE NETTOYAGE DES BERGES DES RIVIÈRES DU BERGER ET SAINT-CHARLES</p> <ul style="list-style-type: none"> En demandant à l'organisme responsable d'informer à l'avance le conseil de quartier de la tenue de l'activité et des détails. En devenant partenaire de l'événement et en y participant en tant que comité et comme citoyen. Par la sensibilisation des citoyens de nos quartiers à l'aide de publications et les inviter à y prendre part. 	<p>Toute l'année, principalement au printemps, à la fonte des neiges.</p> <p>Hiver 2012-2013</p> <p>Fin août – début septembre 2012</p>	<p>Ville de Québec – Service de l'environnement. Les élus des divers paliers gouvernementaux Les citoyens Bassin versant de la rivière Saint-Charles</p> <p>Bassin versant de la rivière Saint-Charles Ville de Québec Les élus des divers paliers gouvernementaux Hebdos de quartier (L'Actuel, le journal des Rivières et le Carrefour) Les citoyens des 2 quartiers</p>	<p>Prise de phot</p> <p>Communiqués de presse, invitation à faire distribuer aux portes.</p>

Titre du projet :

Priorité 16 : Plan de mobilité durable

Responsables :

Geneviève Girard et Michel Légaré

Objectifs	Indicateurs de réussite et outils d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none">• Suivi de la mise en œuvre du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec pour le quartier de Duberger – Les Saules :<ul style="list-style-type: none">a) Assurer le développement et le redéveloppement à l'intérieur du périmètre urbaniséb) Privilégier une plus grande mixité (résidences, bureaux, commerces, industries légères) dans les pôles urbains et le long des axes et des artères importantsc) Structurer, consolider et développer le territoire urbain par le transport publicd) Assurer l'accessibilité aux lieux d'emploi, d'études, d'affaires et de loisirs par des modes de déplacement autres que l'automobilee) Favoriser une utilisation efficace de chacun des modes de transport des marchandises en fonction de la portion de trajet pour laquelle il est le mieux adaptéf) Mettre à contribution les institutions et les entreprises qui génèrent d'importants déplacements dans la mise en œuvre de stratégies de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none">• Lors de consultations publiques, initiées par les autorités municipales ou par un groupe de citoyens et citoyennes du quartier de Duberger – Les Saules, analyse des impacts sur le quartier de Duberger – Les Saules du projet de modification réglementaire ou du projet d'investissement public ou privé, quant à la mise en œuvre du Plan de mobilité durable, et recommandations appropriées, s'il y a lieu afin de bonifier ledit projet.		
Activités prévues	Échéancier	Partenaires concernés	Ressources nécessaires
« Quoi » et « Comment » : moyens de réalisation	« Quand »	« Avec qui »	« Avec quoi » (ressources matérielles et financières)
<ul style="list-style-type: none">• Surveiller la mise en œuvre des orientations, stratégies et moyens d'action prévus au Plan de mobilité durable par les autorités publiques dans le quartier de Duberger – Les Saules• Lors de consultations publiques, s'assurer de la mise en œuvre des principes de développement durable, ainsi que des orientations du Plan de mobilité durable, pour l'étude des projets proposés par les promoteurs privés et publics dans le quartier de Duberger – Les Saules	2012-2013	<ul style="list-style-type: none">• Le Conseil de quartier• La Ville de Québec• L'Arrondissement Les Rivières• Les élus municipaux	Aucun budget prévu

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES BONS COUPS EN ARCHITECTURE ET EN AMÉNAGEMENT DANS LE QUARTIER DUBERGER-LES SAULES

Présentation du programme

1. Le projet

Le projet consiste à reconnaître les bons coups en architecture et en aménagement dans le quartier Duberger-Les Saules en attribuant des certificats et des prix aux propriétaires.

Le projet découle de l'une des sept (7) orientations prioritaires figurant au plan d'action du Conseil de quartier Duberger-Les Saules, soit de «développer une identité et un sentiment d'appartenance au quartier». L'embellissement du quartier est indiqué comme un moyen de répondre à cette orientation. D'un horizon de deux (2) ans, soit 2010-2012, le plan d'action s'inscrit en continuité avec les actions prioritaires des plans directeurs des quartiers.

Le projet est inspiré d'un programme de reconnaissance des bons coups en architecture et en aménagement du Conseil de quartier Lairet. Le succès obtenu par cette initiative citoyenne a amené son renouvellement à chaque année depuis sa création, il y a trois (3) ans. Les impacts positifs que le projet a entraînés, autant chez les citoyens que sur l'environnement bâti, a encouragé le conseil de quartier Duberger-Les Saules à développer son propre programme de

2. Les objectifs

Le projet vise quatre (4) objectifs :

- Favoriser l'embellissement général du quartier;
- Stimuler des travaux de rénovation architecturale et d'aménagement dans les secteurs résidentiel et commercial;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des résidents et des commerçants vis-à-vis de leur quartier;
- Faire connaître le rôle du conseil de quartier.

Le projet a été développé de sorte à assurer la pérennité du programme en permettant son appropriation par les citoyens du quartier Duberger-Les Saules.

3. Philosophie : Une vision citoyenne de l'embellissement du quartier

La sélection des propriétés fut réalisée sur la base des connaissances personnelles des « critiques », à l'occurrence chacun des membres administratifs du conseil de quartier. La sélection définitive a été approuvée par la majorité des membres administratifs.

La sélection est issue d'une vision citoyenne des interventions qui participent à l'embellissement du quartier. De fait, elle se distingue clairement du programme « Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec » qui s'applique à l'ensemble de la Ville, vise la promotion de « l'excellence dans la création architecturale à Québec » et fait appel à un jury composé d'experts pour juger des gagnants.

4. Limite de la zone visée par le programme de reconnaissance

Le programme de reconnaissance se limitait, pour l'année en cours, aux six (6) secteurs résidentiel et commercial du quartier Duberger-Les Saules¹, soit les secteurs Beaumont (Saint-Jean-Baptiste), du Buisson (La Seigneurie), Sainte-Monique (Le Village), Savio (La Coopérative), Duberger-Centre et du Domaine. Ceci favorise, d'une part, la faisabilité du projet considérant les ressources humaines limitées et, d'autre part, la réponse à l'orientation fixée par les membres du conseil, soit d'améliorer le sentiment d'appartenance des citoyens vis-à-vis de leur quartier. En conséquence, le secteur industriel n'est pas visé pour cette première édition du programme de reconnaissance.

5. Éléments susceptibles d'être reconnus

Parmi les six (6) secteurs visés par le programme de reconnaissance, des éléments spécifiques étaient susceptibles d'être reconnus sur les propriétés résidentielles et sur les propriétés commerciales :

Les propriétés résidentielles :

- Aménagement;
- Rénovation architecturale.

Les propriétés commerciales :

- Aménagement;
- Rénovation architecturale;
- Affichage.

Les propriétés ayant une certaine valeur patrimoniale ont fait l'objet d'une attention particulière.

6. Critères de sélection

Les membres administratifs du conseil de quartier évaluaient les éléments susceptibles d'être reconnus sur la base de quatre (4) critères :

- 1) Harmonie d'ensemble;
- 2) Entretien;
- 3) Intégration;
- 4) Originalité.

¹ Voir limites des secteurs à l'annexe 2.

7. Déroulement

a) Parcours des secteurs du quartier, en solo.

Tous les membres administratifs du conseil de quartier sont appelés à jouer un rôle de critique. Des représentants des jardins communautaires du quartier ont également participé. Les « critiques » se sont vu attribuer un secteur. Deux (2) personnes ont été désignées par secteur. Au cours des mois de juin, de juillet et d'août, les « critiques » ont parcouru leur secteur pour noter les éléments d'intérêt.

b) Sélection des propriétés qui se distinguent, en duo.

À la suite des visites, les équipes de deux « critiques » se sont consultées pour déterminer les propriétés qui se distinguent. La grille de critères a permis de classer les propriétés selon un pointage et a ainsi facilité le travail des « critiques ». Le but était de retenir trois (3) propriétés résidentielles et une (1) propriété commerciale par secteur.

c) Approbation des résultats définitifs, en groupe.

Les propriétés sélectionnées par les équipes de secteur ont présentées à l'ensemble des critiques. La sélection définitive des propriétés a été approuvée par la majorité des membres administratifs.

d) Remise des certificats aux gagnants.

Au total, vingt-et-un (21) certificats ont été remis, soit dix-huit (18) pour les propriétés résidentielles et trois (3) pour les propriétés commerciales. Les gagnants résidentiels ont aussi reçu un certificat cadeau fourni gracieusement par l'un des commanditaires du quartier.

ANNEXE 1

Limites des secteurs
du quartier Duberger-Les Saules
(Plans issus des plans directeurs de quartier, 2004)

